

PARC EOLIEN DE BRANSAT (03)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Dossier n°5c VI : Annexe de l'étude d'impact : Avis consultatifs



REÇU 2 1 SEP. 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 18 SEP. 2018

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est
Département Surveillance et Régulation
Division Régulation et Développement Durable

ABOWIND
2 rue du libre Echange
CS 95893
31506 Toulouse cedex 5

Nos réf. : 18 / 5307 / DSR / RDD
Vos réf. :
Référence à rappeler : 201803020
Affaire suivie par : Ghislaine Pavallier
dd.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 04 26 72 68 53

Objet : projet éolien sur le territoire de la commune Bransat et Laféline (03)

Monsieur,

Par courrier du 20 juin 2018, vous interrogez mon service quant à la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune citée en référence, dans le département de l'Allier (03).

Après consultation des différents services de l'Aviation Civile, et au regard des éléments fournis (emplacements, hauteur des installations à 241m), nous n'avons pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Les éoliennes étant des obstacles de grande hauteur, il est indispensable que mon service soit consulté, au moment du dépôt de permis de construire, lorsque les caractéristiques exactes (emplacement, altitude sommitale) de chaque machine seront connues, afin de faire procéder à leur publication aéronautique.

La définition exacte du balisage sera réalisée par mon service lorsqu'il rendra son avis pour la demande de permis de construire. Toutefois, je vous précise d'ores et déjà que les éoliennes devront impérativement avoir un balisage conforme à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Je vous précise que cet avis vous est donné en phase de pré-consultation et ne saurait valoir autorisation spéciale prévue par l'article R 244-1 du code de l'aviation civile, ni avis favorable du ministre chargé de l'aviation civile, prévu par l'article R. 425-9 du code de l'urbanisme.

Ce projet doit également recevoir l'avis de l'autorité militaire compétente, à savoir :

Monsieur le Commandant de la SDRCAM Sud
B.A. 701
13661 SALON DE PROVENCE AIR

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

G. MARCHAND/DEMONCHEAUX
Chef de la division Régulation
et Développement durable

Copie : DREAL ARA – UjD CAP / Pôle ECIE – 7 rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Ud-cap.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Lyon, le 08 octobre 2018

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

BUREAU DES RESEAUX MOBILES

Section Exploitation Technique

Affaire suivie par : M Jean Leduc

Tél : 04 72 61 62 77

Fax : 04 78 60 08 05

Courriel : jean.leduc@interieur.gouv.fr

Réf : N°2018/SET/42

A

ABO Wind

agence de LYON

75 rue Vilette, Le Galaxie

69003 LYON

à l'attention de Monsieur Baptiste HILLARET

Objet : Consultation sur le projet d'un parc éolien à Bransat et Laféline (03).

Monsieur,

Suite à votre courrier de consultation concernant le projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline dans l'Allier, il résulte de cette étude que celui-ci n'affecte ni les équipements, ni les moyens de transmission de notre réseau actuel.

La Direction des Systèmes d'Information et de Communication Sud-Est se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, afin de vous aider à réaliser au mieux votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur des Systèmes
d'Information et de Communication Sud-Est

Guillaume STEHLIN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Direction de la circulation
aérienne militaire

Sous-direction régionale de
la circulation aérienne militaire Sud

Division environnement
aéronautique

Dossier suivi par :
Caporal-chef Vanessa Ostrowski

Salon de Provence, le **20 JUN 2016**

N° **313182** /DEF/DSAÉ/DIRCAM/
SDRCAM SUD/Div.EA

Le Lieutenant-colonel Didier Sanchez
Sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud
par intérim
Base aérienne 701
13661 Salon de Provence Air

à

ABO WIND
Monsieur Baptiste Hillairet
Agence de Toulouse
2 rue du Libre Échange
31500 Toulouse

OBJET : projet éolien dans le département de l'Allier.

REFERENCES : a) votre lettre du 10 mai 2016.
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant des éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 200 mètres sur le territoire de la commune de Bransat (03).

Après étude de votre dossier, la SDRCAM Sud a l'honneur de porter à votre connaissance que ce projet qui se situe en dehors de toute zone grevée de servitudes aéronautiques, radioélectriques ou domaniales gérées par le ministère de la défense, ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà des 30 kilomètres des radars de la défense et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors de la demande de permis de construire.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

¹ NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air
Tél : 04 90 17 84 55 - Fax : 04 90 17 80 58
Email : sdrcam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr

De plus, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, la défense sera amenée à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-est située à Lyon (69) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Ce document est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont la défense a connaissance au moment de sa rédaction². Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord du Ministre de la défense qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir.

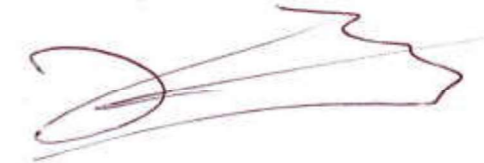
Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Enfin, nous vous prions de bien vouloir tenir informé nos services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Lieutenant-colonel Didier Sanchez
Sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud 50.520
par intérim



POST SCRIPTUM :

Merci de joindre à vos demandes d'avis pour projet, une enveloppe au format A5, préaffranchie (50g) et renseignée à votre adresse, afin de vous retourner notre réponse.

COPIES (électroniques) :

- Délégué militaire départemental de l'Allier.

COPIE INTERNE :

- Archives

² Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du Ministère de la défense.



REÇU 26 MAI 2016

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Direction interrégionale CENTRE-EST
Rue Louis MOUILLARD
Aéroport de Lyon-Bron
69500 BRON
Tél : 04.26.73.73.04

Société ABO WIND
à l'attention de Mr Hillairet
2 RUE DU LIBRE ECHANGE
CS 95893
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Affaire suivie par : Mr Dominique DRUET
Téléphone : 04.73.28.61.41
Référence : DD / 2015 / 031

Clermont-Ferrand, le 23 mai 2016

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre courrier du 12 mai 2016

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien à Bransat dans l'Allier Ce parc éolien se situerait à une distance de 98 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Saint Nizier).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Pour le Directeur Interrégional Météo-France Centre-Est
par délégation

Le responsable régional de Météo-France Centre-Est pour le suivi des dossiers éoliens

D. Druet

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extrait <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).



Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône-Méditerranée
Département Maintenance Données et Travaux Tiers
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
www.grtgaz.com

ABO WIND Agence de Lyon
75, rue de la Villette, La Galaxie
69003 LYON

Affaire suivie par : Monsieur HILLAIRET Baptiste

NOS RÉF. : P2018-008794
INTERLOCUTEUR : Jean-Yves SEMPERE ☎ 04 78 65 59 47
OBJET : Demande de renseignement complémentaire concernant le projet de réalisation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline (03).

Lyon, le 15 novembre 2018

Monsieur,

Nous accusons réception des éléments complémentaires concernant votre projet éolien reçu le 19/10/2018 par mail.

Nous vous confirmons la proximité de nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression suivants :

Canalisations	DN	PMS (bar)	Largeur des effets dominos (1) - 8 kW/m ² (m)
CENTRE EST	500	67.7	155
CENTRE EST	450	67.7	140

(1) Bande des effets domino, située de part et d'autre des ouvrages, associée au phénomène dangereux de référence majorant.

Le Maître d'ouvrage du projet doit tenir compte, dans l'Etude De Dangers de son installation, de l'existence de nos ouvrages de transport de gaz et prévoir toutes dispositions afin qu'un incident ou un accident de son Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'ait pas d'impact sur nos ouvrages.

Les projets éoliens sont classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et doivent être conformes à la norme IEC 61400-1 qui fixe les prescriptions relatives à la sécurité de la structure de l'éolienne, de ses parties mécaniques et électriques et de son système de commande.

Pour information afin d'élaborer ses études de dangers, comme mentionnée à l'article R. 555-39 du code de l'environnement, GRTgaz s'appuie entre autres sur le Guide professionnel du GESIP intitulé « Guide méthodologique pour la réalisation d'une étude de dangers » qui traite notamment le sujet suivant en son article 10 :

– la distance minimale et les mesures de sécurité vis-à-vis des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment celles susceptibles de produire des interactions en fonctionnement normal ou en cas d'accident (par exemple d'autres canalisations parallèles ou en croisement, ou des lignes électriques ou des éoliennes).

L'une des éoliennes projetées se situe à une distance inférieure à 2 fois sa hauteur (tour + pâle) de notre réseau. Nous avons donc réalisé une étude de compatibilité prenant en compte les caractéristiques ci-dessous :

Caractéristiques de l'éolienne E1 :

- Distance E1 – canalisation = 463 mètres
- Hauteur de la tour : 166 mètres
- Longueur des pales : 73.66 mètres
- Masse Nacelle + rotor : 218.1 tonnes
- Masse du mât : 541.4 tonnes

La distance d'éloignement considérée de 460 mètres est compatible avec nos préconisations. Nous n'avons donc pas d'observation à émettre sur le projet d'implantation des éoliennes.

Nous attirons votre attention sur le fait que notre réponse concerne uniquement l'implantation des éoliennes par rapport à nos ouvrages. Cette réponse ne prend pas en compte le raccordement du projet éolien au réseau de distribution publique d'électricité le plus proche.

Ainsi, d'une manière générale, le porteur du projet devra veiller au respect de la norme européenne NF EN 50443 concernant les effets des perturbations électromagnétiques causées par les systèmes de traction électrique et/ou les réseaux électriques H.T. en courant alternatif.

Il conviendra que les aménagements et constructions connexes (voiries incluses) respectent les recommandations techniques jointes en annexe au courrier et fassent l'objet d'une concertation avec nos services afin d'éviter toute atteinte à nos ouvrages.

Enfin, d'un manière générale pour tous les projets et travaux, le Code de l'Environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).

Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Cette obligation concerne également les accès au chantier, notamment le passage des convois au-dessus de nos ouvrages qui sont susceptibles de créer des contraintes nécessitant la pose de protections mécaniques.

Conformément à l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, lorsque le nom de GRTgaz est indiqué en réponse à la consultation du Guichet Unique des réseaux, **les travaux ne peuvent être entrepris tant que GRTgaz n'a pas répondu à la DICT.**

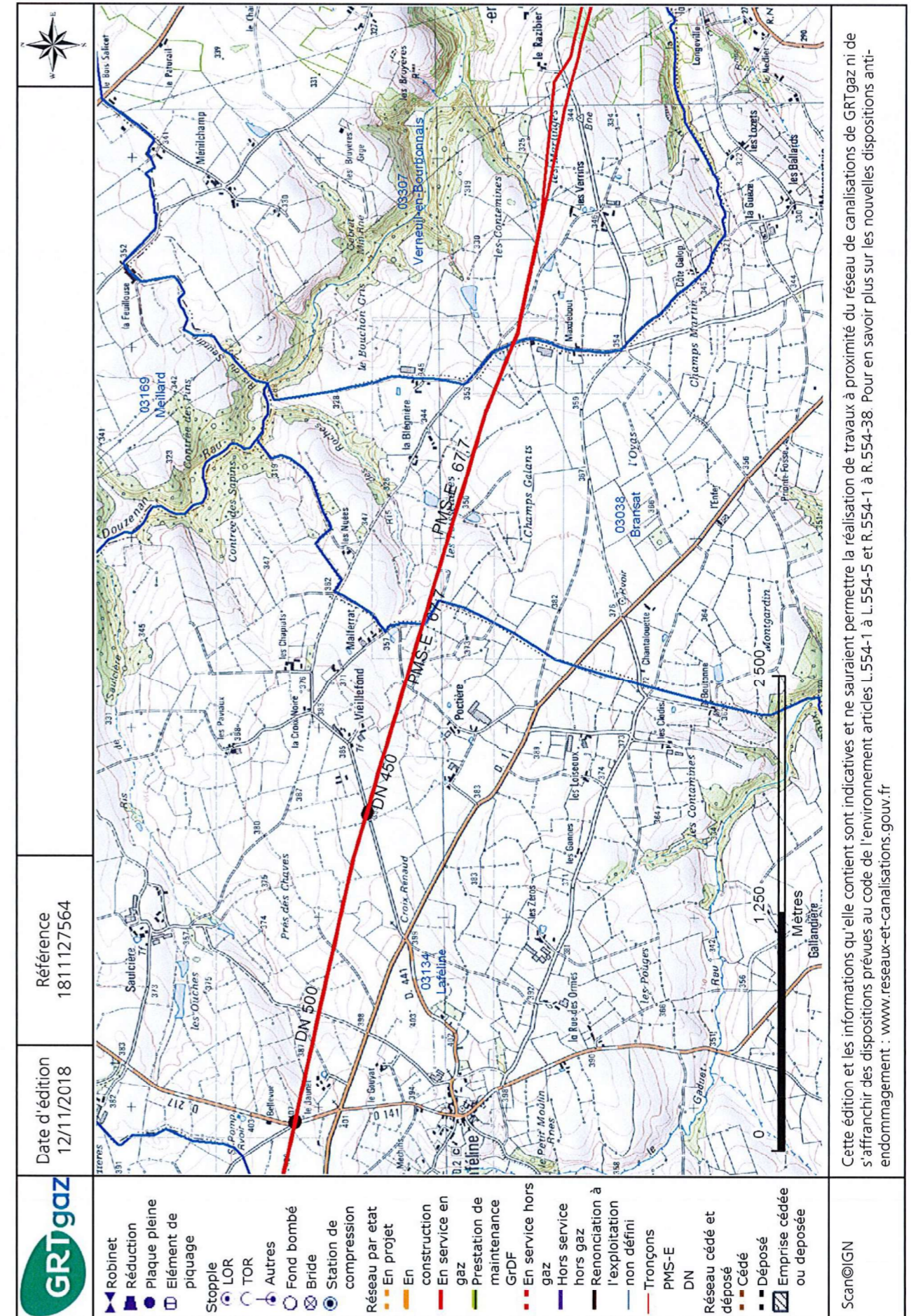
De plus, tout travail de terrassement au droit de notre canalisation ne pourra être réalisé qu'en présence d'un représentant de GRTgaz.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

AC. LASCAUX
Responsable équipe appui

P.J. : - recommandations techniques applicables pour les projets d'aménagements ou de travaux à proximité de nos ouvrages de transport de gaz naturel

- Plan de situation approximative de nos ouvrages et SUP associées



Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRTgaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38. Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions anti-
endommagement : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

VOS REF Projet éolien, commune de Bransat (03500), recueil de données

NOS REF LE-MAIN-CM-LYO-GMR AUV-ST-16-187

INTERLOCUTEUR M. IMBERT

TÉLÉPHONE 04 73 30 00 20

FAX 04 73 30 00 39

OBJET Consultation pour un projet éolien (L1)
Commune de Bransat

ABO WIND SARL

2 Rue du Libre échange

BP80045

31506 TOULOUSE CEDEX 5

A l'attention de M. Baptiste HILLAIRET

Clermont Ferrand, le **4 JUL. 2016**

Monsieur,

Vous nous avez consultés dans le cadre de votre projet de construction d'un parc sur la commune de Bransat.

En réponse, nous vous présentons les observations suivantes :

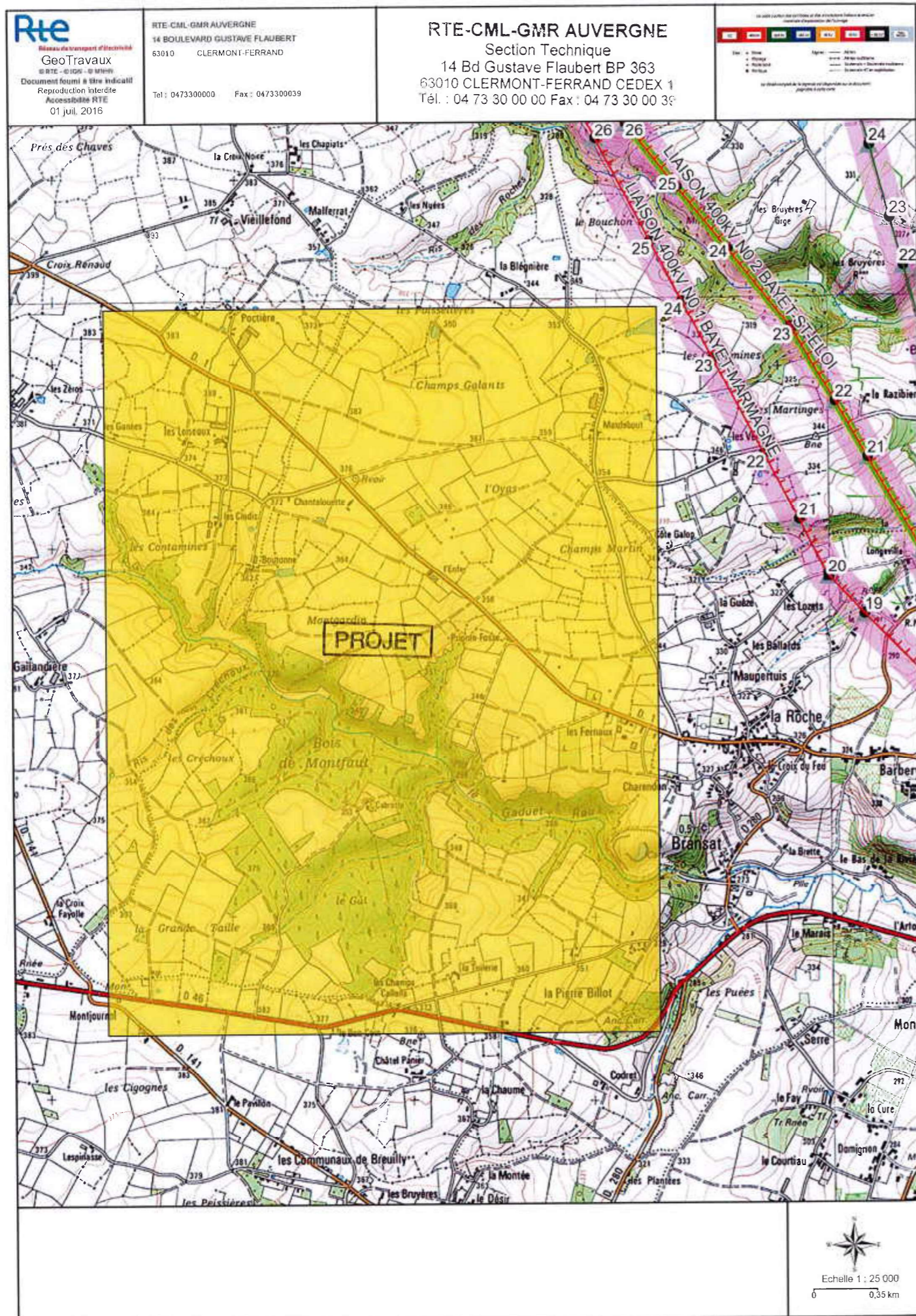
- Le parc éolien envisagé se situe à proximité de notre ligne à **400 000V Bayet-Marmagne 1**
- Cette ligne présente un caractère stratégique pour le réseau de transport d'électricité
- L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique n'envisage pas expressément de distance d'éloignement entre les éoliennes et nos ouvrages. Nous vous informons cependant que le projet présenté respecte la distance prévue par l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers » ;
- Compte tenu du caractère stratégique de notre ouvrage, nous estimons qu'il serait souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises) entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne soit respectée afin d'éviter ou du moins de limiter les risques d'une chute ou de projection de matériaux (givre, éclatement de pale, etc.) ;

- En outre, la réalisation du projet devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier celle relative aux travaux à proximité des ouvrages électriques (articles R4534-107 à R4534-130 du Code du Travail, décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 et son arrêté d'application du 16 novembre 1994) ;
- Enfin, nous vous précisons que le présent avis ne vaut que pour les ouvrages dont la tension d'alimentation est supérieure à 50 000 Volts et ne peut en aucun cas engager notre établissement pour les ouvrages de distribution d'énergie électrique d'une tension inférieure ou égale à 50 000 Volts, ainsi que pour les ouvrages de transport de gaz pour lesquels vous voudrez bien vous rapprocher des gestionnaires de réseaux de distribution ERDF (électricité) et GRDF (gaz).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Yves PASSERAT DE LA CHAPELLE
Responsable Activités Maintenance

PJ : extrait du plan de situation



REÇU 23 MAI 2016

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER**

**Groupement Gestion des Risques
Service Prévision**

Affaire suivie par : Capitaine Arnaud MANRY
 Nos Réf. : GR - PRS /PM/ AM/ IR n° **AHFS**
 Vos Réf. : votre courrier du 10 mai 2016

ABO WIND SARL
 2, rue du Libre Echange
 CS 95893
 31506 – TOULOUSE CEDEX 5

Yzeure, le 18 mai 2016

Objet : Projet de parc éolien sur la commune de Bransat.

Suite à votre courrier cité en référence, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants.

1) La prise en compte du risque "secours à personne dans une éolienne".

Le SDIS de l'Allier dispose d'une équipe départementale GRIMP (groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pouvant répondre à cette problématique, avec des délais d'interventions liés à l'engagement de cette équipe. Cependant, il sera pertinent de solliciter le SDIS afin que des exercices soient réalisés durant la phase de travaux, puis pendant l'exploitation des machines ;

2) La prise en compte du risque "incendie".

Compte tenu du danger (risque de chute de pales, voire de la nacelle) et des enjeux, notre réponse opérationnelle consiste à réaliser un périmètre de sécurité, puis à procéder à l'extinction des abords (végétation, ...) suite aux effets collatéraux. A ce titre, nous souhaitons un défrichage aux abords de chaque machine, et la mise en place de points d'eau ;

3) La prise en compte des possibilités de perturbations radioélectriques générées par les éoliennes.

La société doit en effet s'assurer que son projet d'implantation de parc éolien ne perturbe pas l'émission et la réception d'éventuels relais radio du système ANTARES utilisés par nos services dans le cadre des communications opérationnelles.

Dans la mesure où ces trois problématiques sont prises en compte, le projet ne constitue pas une nuisance ou une gêne pour le SDIS de l'Allier.

POUR LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,
LE CHEF DU GROUPEMENT GESTION DES RISQUES



Lieutenant-Colonel Philippe MONDET

De : Emilie Sciandra / FFVL [mailto:emilie@ffvl.fr]
Envoyé : vendredi 10 août 2018 11:58
À : Baptiste Hillairet <baptiste.hillairet@abo-wind.fr>
Objet : RE: [deblocage par expediteur] RE : RE : Procédure demande de levée de servitude - projet parc éolien (03)

Bonjour,

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention votre projet de parc éolien.

En conclusion, dans l'état actuel de notre connaissance de ce dossier, la Fédération française de vol libre n'a pas d'objection à émettre au projet de Parc éolien, tel que décrit dans la demande d'avis que vous nous avez envoyée ci-dessous.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sportivement

P/o la commission des Espaces de Pratiques FFVL

Émilie SCIANDRA / Tel : 04.97.03.82.85
Service écoles parapente, speed-riding et delta
Service formation (toutes activités), Handicare parapente, Jeunes/UNSS/BIA
Sites et espaces de pratique (toutes activités), Tracté/Remorqué

**** Nouvelle adresse postale : FFVL - 1 place du Général Goiran - 06100 Nice ****



De : Baptiste Hillairet [mailto:baptiste.hillairet@abo-wind.fr]
Envoyé : jeudi 21 juin 2018 10:48
À : emilie@ffvl.fr
Objet : [deblocage par expediteur] RE : RE : Procédure demande de levée de servitude - projet parc éolien (03)

Bonjour,

Dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact pour un projet éolien sur les communes de BRANSAT et LAFELINE (03), Madame Nathalie Masselin, en charge de l'étude d'impact pour ABO Wind, vous a consulté pour connaître les zones de vol libre et les servitudes susceptibles d'affecter la zone d'étude.

Par réponse, vous indiquez que la FFVL n'a pas d'objection à émettre au projet de parc éolien, tel que décrit dans la demande.

Je me permets de vous solliciter à nouveau car la taille totale des éoliennes envisagées pour ce projet a évolué, passant à 250 mètre en bout de pale au maximum.

Je me demande donc si cette modification est susceptible de faire évoluer l'avis que vous avez précédemment émis.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

Baptiste Hillairet
Responsable de projets Junior

ABO Wind sarl
75 rue de la Villette, Le Galaxie 69003 Lyon
Tél. : +33 (0)4.81.09.18.35 ; Fax : +33(0)4.81.09.18.39
Mobile: +33 (0)7.76.93.88.71

Attention, nouvelle adresse mail :

baptiste.hillairet@abo-wind.fr
www.abo-wind.fr

Ensemble, adoptons des gestes responsables : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire.
Les informations contenues dans ce message sont confidentielles ou protégées par la loi.
Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de contacter l'expéditeur et de supprimer ce message.
Toute copie ou distribution non autorisée de l'information contenue est interdite.



REÇU 10 JUIN 2016

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 2 juin 2016

Bureau : Environnement et Territoire

Affaire suivie par : Nathalie Brosse
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur Baptiste HILLAIRET
ABO WIND SARL
2 Rue du Libre Echange
CS 95893
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Objet : Projet éolien – Commune de BRANSAT -

Réf :

PJ :

Monsieur,

Par courrier en date du 10 mai 2016, vous nous avez sollicités afin d'obtenir des données concernant le projet de construction de parc éolien sur la commune de Bransat.

J'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants :

- aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire visé. Le site Natura 2000 le plus proche est la « ZSC Basse Sioule » et se situe à plus de 5 kms à l'Est du lieu du projet ;
- une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et floristique) de type 1 est présente du Sud-Est du territoire retenu, notamment autour du cours d'eau « Le Gaduet » ;
- les données d'état des masses d'eau concernées sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/Etat_masses_d_eau ;
- les cartes issues du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 et en particulier les cours d'eau classés en réservoirs biologiques sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/cartes_et_syntheses/cartes_sdage_16-21 ;
- le secteur d'étude contient uniquement de la forêt privée à vocation de production de bois d'oeuvre, de bois d'industrie et de bois énergie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Environnement,

F. PRUVOT.

51, Boulevard Saint-Exupéry – CS30110 - 03403 YZEURE Cedex
Site internet : <http://www.allier.gouv.fr>
Téléphone 04 70 48 79 79 – Télécopie 04 70 48 79 01
horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h30 – 16h45
le vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 et sur rendez-vous



REÇU 06 JUIN 2016

Monsieur Baptiste HILLAIRET
ABO Wind
2, rue du Libre Echange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cédex

Dossier suivi par : François Garnotel
Téléphone : 02 47 20 58 38
Courriel : f.garnotel@inao.gouv.fr

Objet : Projet éolien, commune de Bransat (03)

Tours, le 3 juin 2016

Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande d'informations du 10 mai, concernant un projet de parc éolien sur la commune de Bransat, dans l'Allier.

La commune de Bransat est incluse dans l'aire géographique de l'AOC « Saint-Pourçain », ainsi que des IGP Val de Loire (vin), « Agneau du Bourbonnais », « Bœuf Charollais du Bourbonnais », « Porc d'Auvergne » et « Volailles d'Auvergne ».

Elle possède une délimitation parcellaire en « Saint-Pourçain », servant de base à l'identification des parcelles destinées à produire de l'AOC (Cf. document joint ; le tracé opposable est consultable en mairie ou dans nos locaux).

Au cas où ce projet se préciserait, l'Institut serait consulté au titre de l'article L 512-6 du code de l'environnement. Il étudierait alors avec attention non seulement l'impact éventuel sur des terrains délimités en « Saint-Pourçain » (actuellement plantés en vigne ou non), mais également sur le paysage lié à cette AOC et associé à son image ; et ce naturellement au-delà des limites de la zone actuellement étudiée.

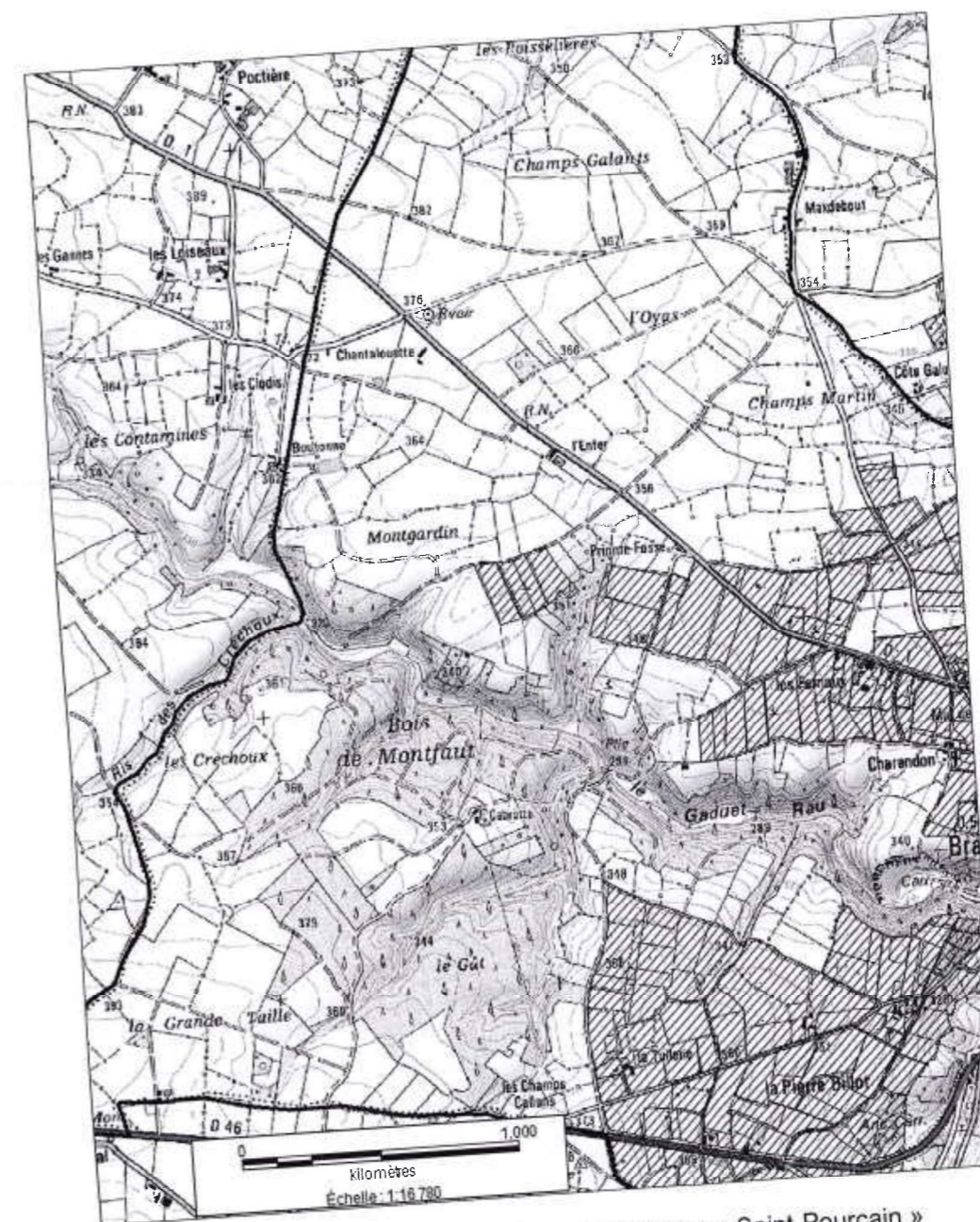
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ingénieur terroir et délimitation,

François GARNOTEL

Copie à : Monsieur le Président du Syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain

INAO - Unité Territoriale Val de Loire
SITE DE TOURS
12 PLACE ANATOLE FRANCE
37000 TOURS
TEL : 02 47 20 58 38 / TELECOPIE : 02 47 20 92 72
www.inao.gouv.fr



Secteurs hachurés : délimitation parcellaire en « Saint-Pourçain »

INAO - Unité Territoriale Val de Loire
SITE DE TOURS
12 PLACE ANATOLE FRANCE
37000 TOURS
TEL : 02 47 20 58 38 / TELECOPIE : 02 47 20 92 72
www.inao.gouv.fr

Objet

Demande d'informations

Références
PB/FR/SB

Dossier suivi par
François ROUDILLON
froudillon@allier.chambagri.fr

Siège Social

60 cours Jean Jaurès
BP 1727
03017 Moulins Cedex
Tél. : 04 70 48 42 42
Fax : 04 70 46 30 69
Email : cda.03@allier.chambagri.fr

Antennes

Lapalisse
Montluçon
Saint-Pourçain-sur-Sioule
Villefranche-d'Allier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 306 532 00011
APE 9411Z

www.allier.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de l'Allier
@Chambagri03

REÇU 02 JUIN 2016

ABO WIND
2, rue du libre échange
31500 TOULOUSE

Moulins, le 24 mai 2016

Monsieur,

Suite à votre courrier daté du 10 mai, sollicitant la Chambre d'Agriculture pour la fourniture de différents éléments, informations et documents, je vous informe que la Chambre d'Agriculture n'est pas en possession de toutes les informations et sur celles qu'elle détient, ne sera en mesure de les fournir que suite à un devis reprenant le temps passé à la compilation des différentes données.

M. François ROUDILLON, chef de service Agronomie Elevage Environnement reste à votre disposition pour formaliser votre demande.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Patrice BONNIN

REÇU 09 JUIN 2016

ABO WIND SARL
M. Baptiste HILLAIRET
2 rue du Libre Echange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cedex 5

Yzeure, le 3 juin 2016

Réf : D 1040 / CG / 661

Objet : *Projet éolien – commune de Bransat (03500) – recueil de données*

Monsieur,

Vous avez sollicité le Comité Départemental du Tourisme concernant le projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Bransat dans le département de l'Allier. Afin de définir l'état initial de la zone d'étude, vous souhaitez récolter des données concernant :

- les principaux pôles d'attraction touristique du secteur
- nos éventuelles préconisations en termes d'aménagement pour valoriser les éoliennes dans un contexte touristique technologique
- les chemins de randonnées, PR et GR pédestres, les itinéraires équestres et itinéraires VTT existants et en projet.

Pour mener à bien sa mission d'information et de promotion touristique, le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier (CDT) gère et anime la base de données départementale. Elle regroupe tout type d'information touristique (hébergements, activités sportives et de loisirs, lieux de visites, ...).

Vous trouverez en annexe la liste (non exhaustive) des prestations touristiques qui en sont extraites. Nous avons limité la recherche à un périmètre d'environ 7 km à partir du point central de la zone du projet.

Pour compléter ces informations et identifier le patrimoine pouvant être protégé au titre des monuments historiques, nous vous invitons à prendre contact avec la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes.

Aussi, nous tenons à attirer votre attention sur la présence du vignoble de Saint-Pourçain, pôle d'attraction touristique majeur du secteur (découverte du vignoble, visite des caves, randonnées pédestres, ...). La zone dans laquelle est envisagée l'implantation du parc éolien se trouvant dans l'aire de production AOC du vin de Saint-Pourçain, une concertation avec les acteurs concernés nous semble nécessaire.

Comité Départemental du Tourisme de l'Allier
Château de Bellevue, Entrée C/D | Tél. 04 70 46 81 50
BP65/F - 03402 Yzeure Cedex | www.allier-tourisme.com

D'autre part, le CDT valorise depuis plusieurs années les activités de pleine nature et plus particulièrement la randonnée pédestre, le tourisme à vélo et la pêche. Cela se traduit par la mise en place d'actions visant au développement touristique, à la promotion et à la communication autour de ces trois « filières ».

La réalisation d'un tel projet peut avoir un impact sur la fréquentation touristique du territoire et notamment sur la pratique des activités de pleine nature. Il peut faire fuir certains publics pour lesquels l'impact paysager pourrait être perçu comme une nuisance. Pour d'autres, il peut éveiller une forme de curiosité.

Au vu de ces éléments, il nous semble opportun d'engager une réflexion autour de la valorisation touristique de ce projet aux enjeux multiples :

- intégrer le projet à l'offre touristique existante (visites du vignoble et des caves, activités de pleine nature, ...)
- élargir la clientèle en proposant une offre nouvelle (tourisme technologique)
- parvenir avant le début de l'installation du parc à une proposition concrète et aboutie d'un projet touristique structurant pour le territoire
- se rapprocher de la communauté de communes du Pays Saint-Pourcinois et de l'office de tourisme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de développement des sports de nature, le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Il permet de recenser les lieux de pratique d'activités de pleine nature. Pour faciliter votre démarche, nous vous invitons à contacter directement Antoine MAURER, Chargé du PDESI au sein du service Sports et Jeunesse du Conseil Départemental de l'Allier : maurer.a@allier.fr – 04 70 35 72 65.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Véronique DUFRECHOU
Directrice



Documents joints : 3 annexes

Annexe 1 : export hébergements (liste non exhaustive)

Type 1	Type 2	Nom d'offre	Code postal	Commune	Adresse 3	Etablissement tel	Etablissement mail	Prop. contact	Labels	GPS
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LA SOURCE	03500	LOUCHY-MONTFAND	20 RUE DE LA SOURCE	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com		Gîtes de France (3 épis)	46.3023883;3.24265278
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LA LIEUTENANCE	03500	BRANSAT	37 RUE LE BAS DE LA RIVIERE	06 27 25 79 89	favierpatriciapascal@hotmail.fr	Pascal & Jump, Patricia FAVIER	Gîtes de France (3 épis)	46.3191222;3.24552778
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LA PIERRE BILLOT	03500	BRANSAT	22 rue La Pierre Billot	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com		Gîtes de France (3 épis)	46.3178027;3.21788611
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LA RACHERIE	03500	CONTIGNY	LA RACHERIE	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com		Gîtes de France (3 épis)	46.3480555;3.28108611
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LE MERCUREAU	03500	LOUCHY-MONTFAND	1 IMPASSE MERCUREAU	04 70 45 91 00	mat-pat03@orange.fr	Patrice et Martine LANDRIEAUX	Gîtes de France (3 épis)	46.3091333;3.24541667
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	ROUTE DES GRANDS COURS	03240	LE THEIL	5 ROUTE DES GRANDS COURS	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com		Gîtes de France (3 épis)	46.3557027;3.13630556
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LES GRANDS COURS	03240	LE THEIL	7 ROUTE DES GRANDS COURS	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com	Annick ALISSANT	Gîtes de France (2 épis)	46.3557472;3.1367222
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LES CODRETS	03500	BRANSAT	LES CODRETS	04 70 45 46 77	annick.alissant@orange.fr	Annick ALISSANT	Gîtes de France (3 épis)	46.3112138;3.21966111
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LES CODRETS	03500	BRANSAT	LES CODRETS	06 71 70 57 20	annick.alissant@orange.fr	Annick ALISSANT	Gîtes de France (3 épis)	46.3112138;3.21966111
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	L'ARTOUZAT	03500	BRANSAT	56 route de montmarault	04 82 75 68 55	reservation03@gites-de-france-allier.com		Gîtes de France (3 épis)	46.3184527;3.24284444
Hébergements localisés	Chambres d'hôtes	HELOISE	03500	MEILLARD	Latais	04 70 45 30 69	raymonde_vicq@orange.fr	Raymonde VICQ	Gîtes de France (3 épis)	46.3702416;3.23218333
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	MEUBLÉ JUTIER - LA SOURCE	03500	LOUCHY-MONTFAND	20 rue de la source	06 98 46 78 32	jjutier@wanadoo.fr		Gîtes de France (3 épis)	46.2997394;3.24129500
Hébergements localisés	Chambres d'hôtes	CARPE DIEM	03500	SAULCET	CARPE DIEM	04 70 45 31 46	jalsage@hotmail.fr	Janine et Jacques LESAGE	Gîtes de France (3 épis)	46.3384833;3.27259167
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	GITE DE LA BROUSSE	03500	LOUCHY-MONTFAND	15 rue de la Brosse	04 70 45 91 00	mat-pat03@orange.fr		Gîtes de France (3 épis)	46.3052222;3.23410490
Hébergements localisés	Meublés et Gîtes	LES BURLIERS	03500	SAULCET	LES BURLIERS	06 23 10 28 46	mat-pat03@orange.fr		Gîtes de France (2 épis)	46.3321250;3.26997500
Aire de camping car	Aire de services sur camping	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	03500	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com	06 08 08 75 65	contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com	Léone GALLAS	Gîtes de France (2 épis)	46.330701;3.25747560
Hébergements localisés	Chambres d'hôtes	PLUT-ETRE LUNDI	03240	LE THEIL	île de la Ronde	04 70 45 35 27 (mairie)	booss@cf.fr		Gîtes de France (3 épis)	46.3155547;3.25857289

Annexe 2 : export patrimoine - artisans - producteurs (liste non exhaustive)

Type 1	Type 2	Type 3	Nom d'offre	Commune	Adresse 2	Adresse 3	Établissement tel	Établissement mail	Site web	GPS
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CHATEAU DES AIGS	03500 MELLARD	Les Aig		06 37 75 04 86	www.chateau-des-aigs.com		46.377490, 1.181077
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CANIS FAMILIA LAURIBUS	03500 SAULCIET	Montcaill		04 78 45 90 41	www.canis-familia-lauribus.com		46.371765, 2.050734
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	MAISON DE LA BOUTIQUE	03500 SAULCIET	9 rue Louis Bellot		04 78 45 90 41	www.maison-de-la-boutique.com		46.371765, 2.050734
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CEFRARTE DES VINS DE LA VALLEE	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	6, Rue de la Fontaine		06 87 51 69 66	www.cefrarte.com		46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CHATELAIN DES QUATRE VENTS	03500 SAULCIET	1 rue de Douzy		04 78 45 90 77	www.chatelain.com		46.374919, 1.278623
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-HUBERT	03500 SAULCIET	Place de l'Église		04 78 45 90 78	www.saulciet.fr		46.374919, 1.264074
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-MARTIN	03500 LAUREMIE	26,330 place des Collès		04 78 45 90 78			46.368843, 2.171939
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE NOTRE-DAME-SUR-L'EAU	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Chemin de la chapelle		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	MAISON DE LA BOUTIQUE	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	La Grange aux Ombres		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	DOMAINE GIBRISOT-BANBARA	03500 CESEET	Rue de Montlison - RD 46		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	SECOURS-GRANDPONT	03500 CESEET	Le Champ		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	DOMAINE DES BERGUES	03500 CESEET	Place de l'Église		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	HOSPITAL DU PRINCE-SOLDAT	03500 LEUREL	1 rue de l'Église		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CAVE BOURVIV / DOMAINE DE LA SOURCE	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	11 rue Sainte-Catherine		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-PIERRE	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Place de l'Église		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-POURCAIN	03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Rue de l'Église		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE NOTRE-DAME	03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	2 Place de La Marie		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	DOMAINE DES BOURMAYS	03500 SAULCIET	Les Bourmays		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	DOMAINE GAILLUS	03500 SAULCIET	7 Chemin des Buissons		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CAVE COURBENT	03500 SAULCIET	Verneuil		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CAVE NERBOUT	03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Rue de Montlison		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-MARTIN	03500 LE THIL	Place de l'Église		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-MARTIN	03500 MELLARD	Le Bourg		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	BALE DES ÉQUOVIANTS	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Le Bourg		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-BARTHELEMY	03500 BRESMAY	Le Bourg		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-GEORGES	03500 BRANCAT	Le Bourg		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	LES GITES DE LA GANIERE - BRET ET ILES	03500 SAULCIET	4 rue de la source		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CAVE LES MATHIEUX	03500 SAULCIET	Les Mathieus		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	EGLISE SAINT-MARCEL	03500 CONTREY	Le Bourg		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	LEZ LA SOURCE	03500 VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Rue de la Source		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	PRODUITS DE LA TERRE - MAMIE CHRISTINE GAUDON	03500 MELLARD	Althay		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	DELFERBIEUX	03500 SAULCIET	8 Chemin Douzy		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000
Artisans et producteurs	Site et monument historiques	Classique	CHATEAU DE FONTAUX	03500 LE THIL	Château de Fontaux		04 78 45 90 78			46.368793, 2.251000

Annexe 3 : export activités sportives et de loisirs (liste non exhaustive)

Type	Nom d'offre	Code postal	Commune	Adresse 2	Adresse 3	Etablissement tel	Etablissement mail	GPS
Activités sportives	CENTRE ÉQUESTRE L'ÉPERON DE VERNEUIL	03500	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	2 Impasse de la Courcelle		06 22 39 61 37	contact@eperondeverneuil.fr	46.3529038, 3.2633897
Activités sportives	ARCHERS DE VERNEUIL	03500	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Domaine des Argolets	Les Rues	04 70 45 05 19	argolets@sfr.fr	46.3721935, 3.26212645
Activités sportives	ÉQUILOGI D'ALINARD - ÉCOLE DE PONEY	03500	MEILLARD	Alinard		07 77 86 80 51	equilogi-alinard@wanadoo.fr	46.377496, 3.25616400
Activités sportives	LE STRATÈGE - PAINTBALL	03500	LAFELINE	La Croix Croyet		06 62 70 71 32	contact@bille-paintball.fr	46.3483235, 3.17058562
Activités sportives	LOCATION DE ROSALIES	03500	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Camping de l'île de la Ronde		07 61 52 33 72	camping.ronde@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com	46.330701, 3.25747560



REÇU 22 JUIN 2016

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Moulins, le 17 juin 2016

Pôle Architecture et
patrimoines

L'architecte des bâtiments de France,
chef de l'UDAP de l'Allier

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Allier

à

Affaire suivie par : Jean-Pierre JOLLIVET
☎ : 04.70.20.78.14
✉ : jean-pierre.jollivet@culture.gouv.fr

ABO WIND
2 Rue du Libre Echange
CS 95893
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Objet : Projet éolien sur la commune de BRANSAT
Réf : JMR/JPJ- 2016 -135

Monsieur,

Par courrier, vous sollicitez mon avis sur le projet cité en objet et sur le patrimoine protégé de sa zone d'étude. J'ai le plaisir de vous informer, que vous trouverez, mis en ligne sur le site <http://atlas.patrimoines.culture.fr> l'ensemble des servitudes Monuments Historiques du département.

J'attire, votre attention sur la sensibilité paysagère de ce secteur qui nécessite une évaluation attentive notamment du fait que l'implantation d'éoliennes sur cette zone, engendrera une covisibilité majeure avec les édifices emblématiques du Bourbonnais.

De plus, il est à noter la présence d'une douzaine monuments historiques dans un périmètre proche de votre zone d'étude, non comprise la ZPPAUP de Verneuil en Bourbonnais.

Outre une vigilance archéologique nécessaire sur ce type de projet, votre étude devra donc prendre en compte ces observations et mesurer l'impact réel en vues proches et lointaines du projet sur ce type de paysages, sur les monuments et sur le cadre bâti environnant

Je note également que les hauteurs des mats ainsi que les implantations des éoliennes ne sont pas encore définies.

Sachez d'ores et déjà que ce projet éolien, sur ce secteur, recevra de ma part un avis plus que réservé.

L'architecte des bâtiments de France,
chef de l'UDAP de l'Allier

Jean-Marie Russias

REÇU 04 JUL. 2016



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Clermont-Ferrand, le

22 JUIN 2016

Pôle architecture et patrimoines
Service régional de l'archéologie

Le directeur régional des affaires culturelles
par intérim

Affaire suivie par

à

Claudine GIRARDY-CAILLAT
☎ : 04 73 41 27 17
✉ : claudine.girardy@culture.gouv.fr 002979

ABO Wind SARL
2 rue du Libre Echange
CS 9589
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Objet : Allier – BRANSAT – projet éolien

P.J. : 1 carte et une liste

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Donnant suite à votre courrier du 10 mai 2016 concernant l'étude citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint, la liste des sites archéologiques actuellement recensés, ainsi que la carte de répartition de ces données dans le secteur concerné par le projet éolien.

J'attire votre attention sur le fait que cette information ne représente que l'état actuel des connaissances. En effet, d'autres sites enfouis, et donc invisibles, demeurent vraisemblablement inconnus.

De plus, je vous informe qu'en application des dispositions du livre V du code du patrimoine, les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement sont susceptibles d'être conditionnés à l'accomplissement de mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique. Ces mesures sont prescrites par le Préfet de région.

Je vous rappelle également, qu'en tout état de cause, toute découverte fortuite doit m'être signalée sans délai, conformément à l'article L 531-14 du code du patrimoine.

Pour le directeur régional des affaires culturelles par
intérim et par délégation

Claudine Girardy-Caillat
Ingénieur d'études



**Listing des entités archéologiques recensées dans la base de données
Patriarche pour la zone d'étude de :**

saisir ici le nom de la zone d'étude svp

Etat des connaissances au 27/05/2016

soit : 10 entités archéologiques dont 0 non localisée(s)

COMMUNE DE : BRANSAT

EA n° 03 038 0001 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038001

Nom usuel : ENTRE LA ROCHE ET LA GUEZE

Lieu-dit : LA GUEZE

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 717473 Type de géométrie :
Y centroïde = 6581841. point
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	motte castrale

Mobilier : Néant

EA n° 03 038 0002 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038002

Nom usuel :

Lieu-dit : LA BLEGNIERE

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 716672 Type de géométrie :
Y centroïde = 6583496. point
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain	Gallo-romain	habitat

Mobilier : Néant

EA n° 03 038 0003 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038003

Nom usuel : EGLISE SAINT-GEORGES

Lieu-dit : BRANSAT

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 717567 Type de géométrie :
Y centroïde = 6580002. cercle
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge	Moyen-âge	1 sarcophage
		cimetière
		église
		inhumation

Mobilier : Néant

EA n° 03 038 0004 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038004

Nom usuel : PONT SUR LE GUADET

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 717624 Type de géométrie :
Y centroïde = 6580236. point
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge	Moyen-âge	pont

Mobilier : Néant

EA n° 03 038 0005 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Bourges à Lyon par Cosne-d'Allier, Le Montet, Vouroux, Ariolica et Roanne, voie n°4 (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 716214 Type de géométrie :
Y centroïde = 6581737. ligne
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie

Mobilier : Néant

EA n° 03 038 0006 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 716894 Type de géométrie :
Y centroïde = 6579770. ligne
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie secondaire

Mobilier : Néant

COMMUNE DE : CESSET

EA n° 03 049 0004 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :
X centroïde = 714874 Type de géométrie :
Y centroïde = 6579492. ligne
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie secondaire

Mobilier : Néant

COMMUNE DE : LAFELINE

EA n° 03 134 0003

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03134003

Nom usuel : Prieuré de Reugny

Lieu-dit : Reugny

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde =	713494
Y centroïde =	6579826.
Fiabilité de la localisation =	Type de géométrie : point localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge classique	Epoque contemporaine	prieuré

Mobilier : Néant

EA n° 03 134 0008

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Bourges à Lyon par Cosne-d'Allier, Le Montet, Vouroux, Ariolica et Roanne, voie n°4 (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde =	714217
Y centroïde =	6583344.
Fiabilité de la localisation =	Type de géométrie : ligne localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie

Mobilier : Néant

EA n° 03 134 0009

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

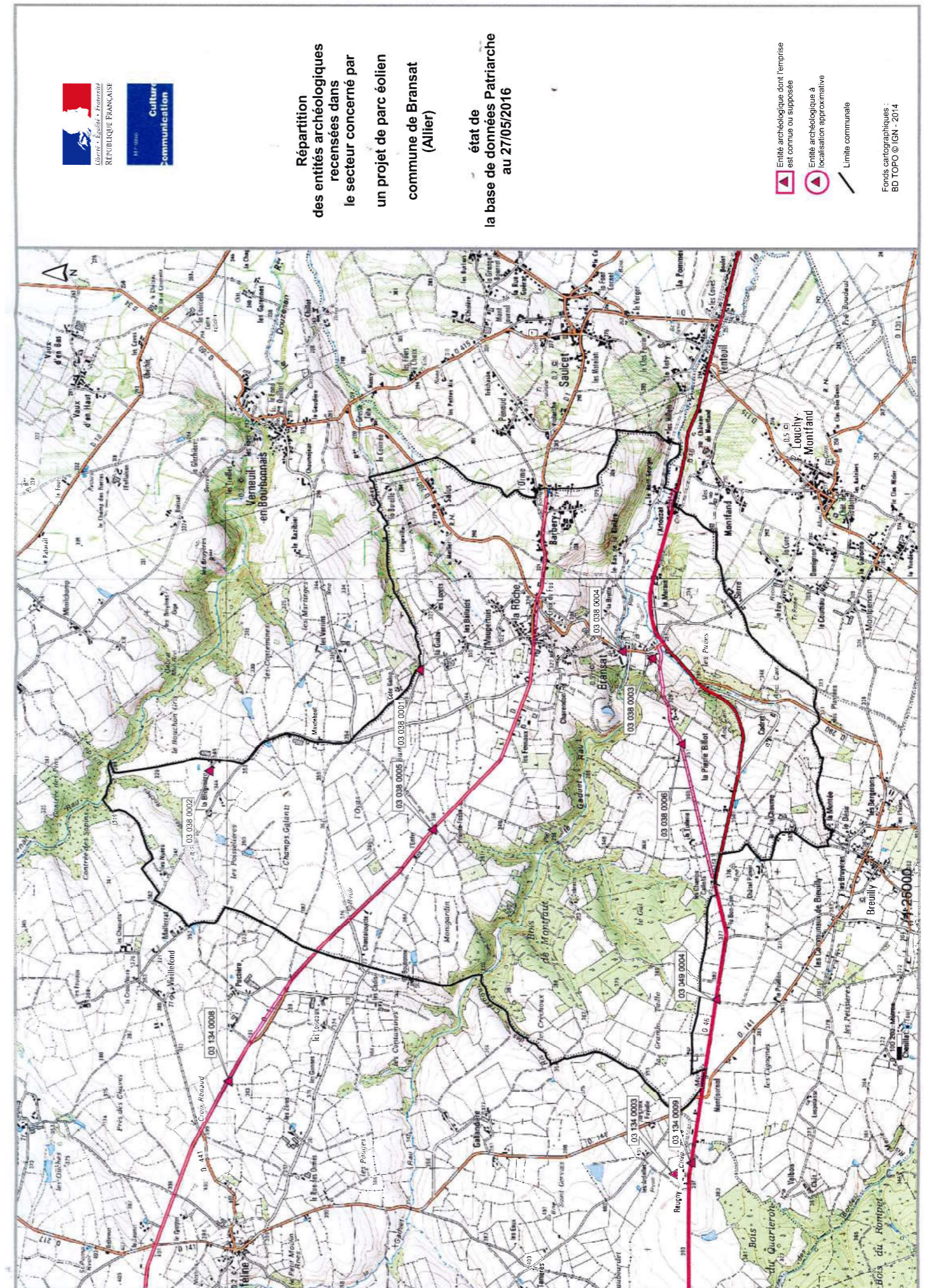
Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde =	713582
Y centroïde =	6579687.
Fiabilité de la localisation =	Type de géométrie : ligne localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie secondaire

Mobilier : Néant



Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Audicé Environnement OUEST
Numéro / Voie : 380 Rue Clément Ader
Code postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : France

TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.

**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
Référence de l'exploitant : 1849049249.184901RDT02
N° d'affaire du déclarant : 18010012-1
Personne à contacter (déclarant) : MASSELIN Nathalie
Date de réception de la déclaration : 06/12/2018
Commune principale des travaux : 03500 BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DRAUV- AUVERGNE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 64 RUE DES PECHEURS
Lieu-dit / BP : BP 649
Code Postal / Commune : 03006 MOULINS CEDEX
Tél. : +33473344202 Fax : +33344625403

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
Voir plan
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Merci de vous reporter aux recommandations techniques relatives aux distances d'approche lors de vos travaux.**

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Allier 0470358000

Responsable du dossier

Nom : BARTHOMEUF Elisabeth
Désignation du service : DI/ DICT
Tél : +33 473344267

Signature de l'exploitant ou de son représentant


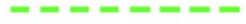



Nom : BARTHOMEUF Elisabeth
Signature :
Date : 06/12/2018 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

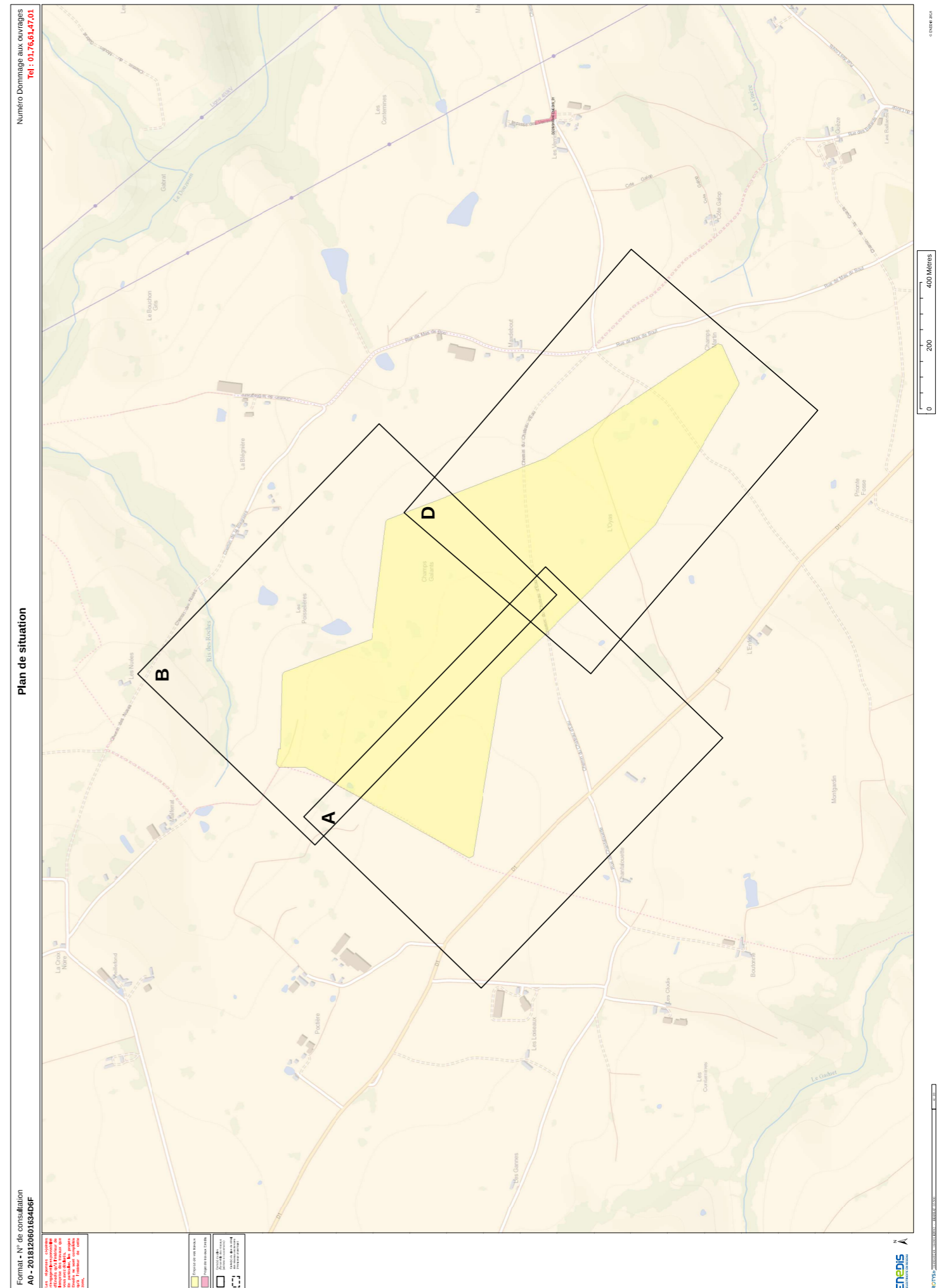
Recommandation par rapport aux distances d'approche

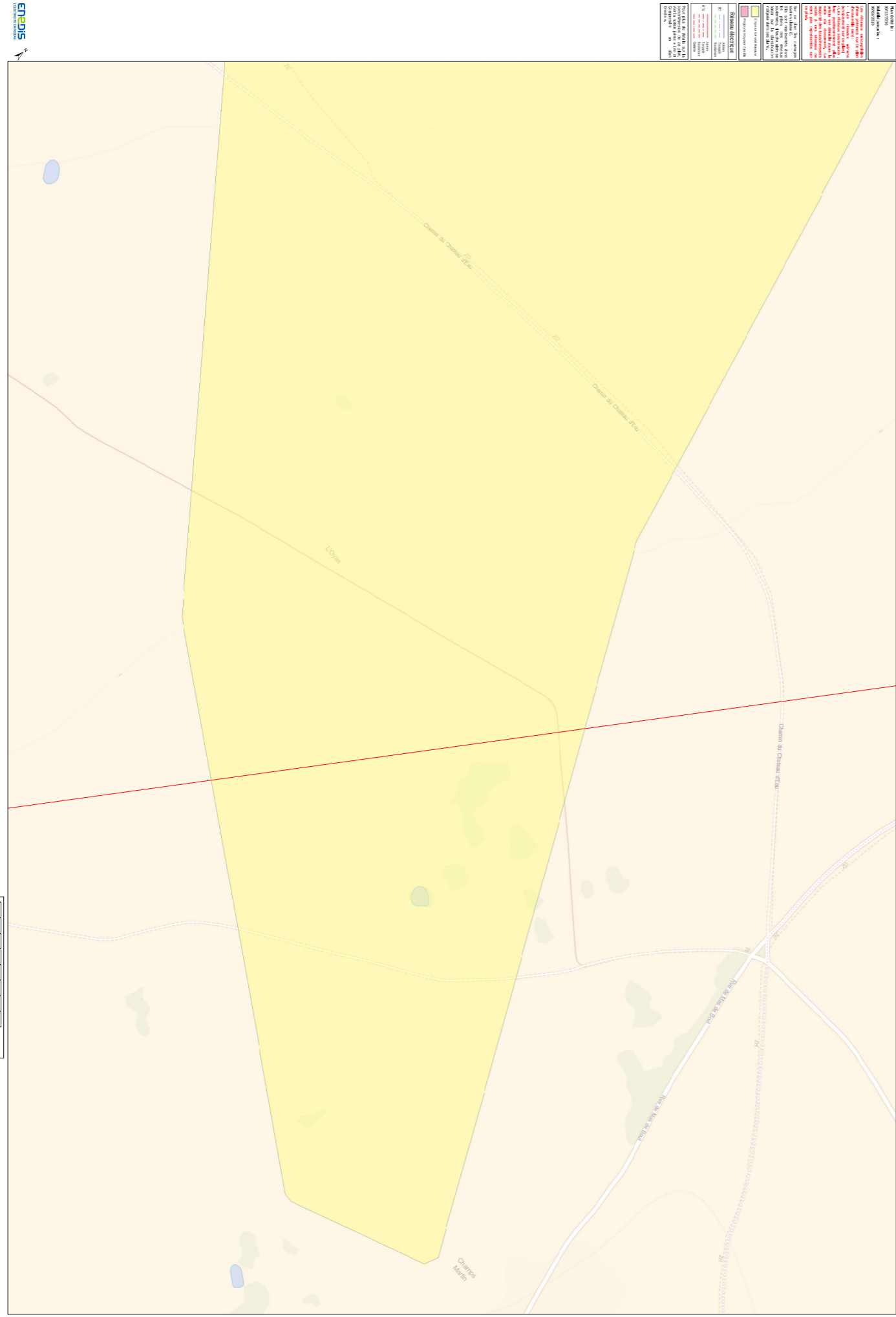
Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

!/ Mesures de sécurité à mettre en œuvre !/

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veiller à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

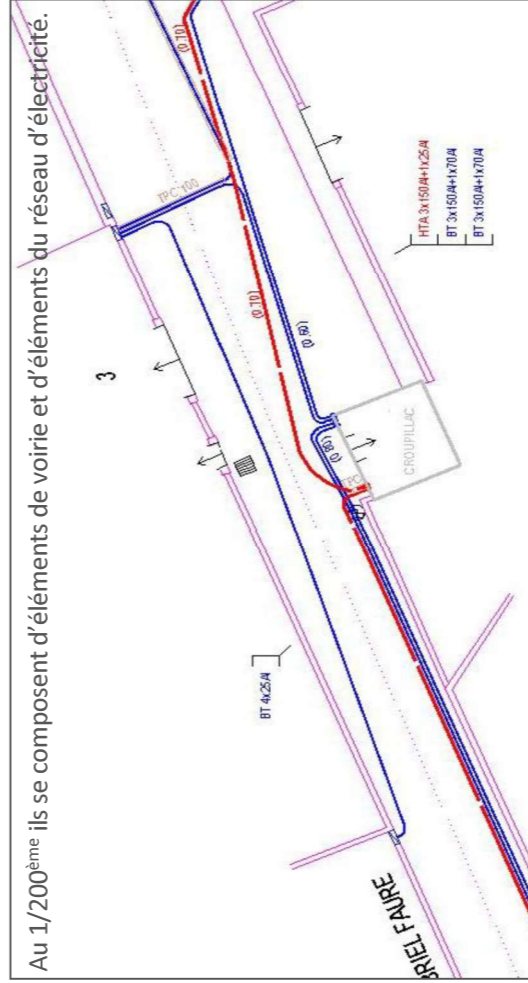




Lire et comprendre un plan Enedis

Éléments de réseau composant nos plans

Au 1/200^{ème} ils se composent d'éléments de voirie et d'éléments du réseau d'électricité.



BT	
Réseau et branchement	_____
Réseau nappe niveau supérieur	_____
Réseau nappe niveau inférieur	_____
Réseau abandonné	_____
Branchement	_____
Branchement abandonné	_____

HTA	
Réseau nappe niveau supérieur	_____
Réseau nappe niveau inférieur	_____
Réseau abandonné	_____
Fourreau	_____

Echelle

Echelle	Sur Plan	Sur Terrain
1/2000°	1 cm	20m
1/500°	1 cm	5m
1/200°	1 cm	2m

Sur un plan au 1/200° imprimé à l'échelle, 1cm équivaut à 2m sur le terrain.

A l'aide d'une règle graduée (Kutch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle, la mesure effectuée sur le plan vous permet de connaître la distance réelle sur le terrain



ATTENTION !!! Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.

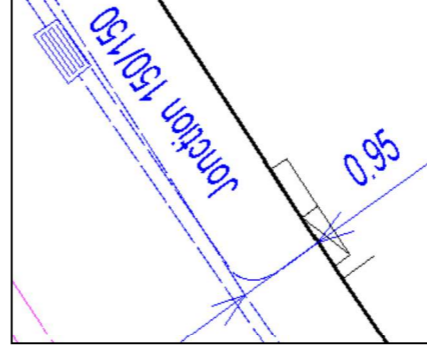


Jun 2018

Les cotations par rapport au fond de plan

Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Certaines cotations sont dites Forcées, la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte.**



Fond de plan Image

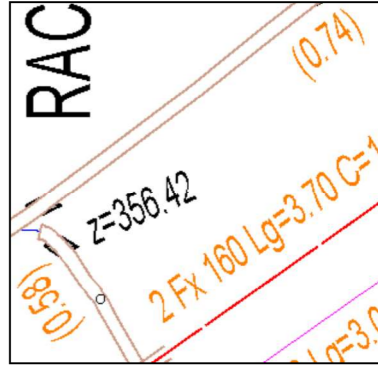
Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets **les plus proches du sol** (trottoir, avaloir...).



Lorsque l'image n'est pas lisible, un plan peut être superposé à l'image.

Profondeur / altimétrie

L'altimétrie est indiquée sur les plans par la formule $z = \dots$ et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969). La profondeur est renseignée entre parenthèses.



Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que nos ouvrages soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Audicé Environnement OUEST
Numéro / Voie : 380 Rue Clément Ader
Code postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : France

TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

N° consultation du téléservice : 2018120601666DI6
Référence de l'exploitant : 1849049359.184901RDT02
N° d'affaire du déclarant : 18010012-2
Personne à contacter (déclarant) : MASSELIN Nathalie
Date de réception de la déclaration : 06/12/2018
Commune principale des travaux : 03500 BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Les Créchoux

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DRAUV- AUVERGNE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 64 RUE DES PECHEURS
Lieu-dit / BP : BP 649
Code Postal / Commune : 03006 MOULINS CEDEX
Tél. : +33473344202 Fax : +33344625403

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche à l'ouvrage et, le cas échéant, merci de vous reporter aux recommandations techniques.**

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Allier 0470358000

Responsable du dossier

Nom : OPI ELA Sylvie
Désignation du service : DT/ DICT
Tél : +33 473344265

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : OPI ELA Sylvie
Signature :
Date : 06/12/2018 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

Recommandation par rapport aux distances d'approche

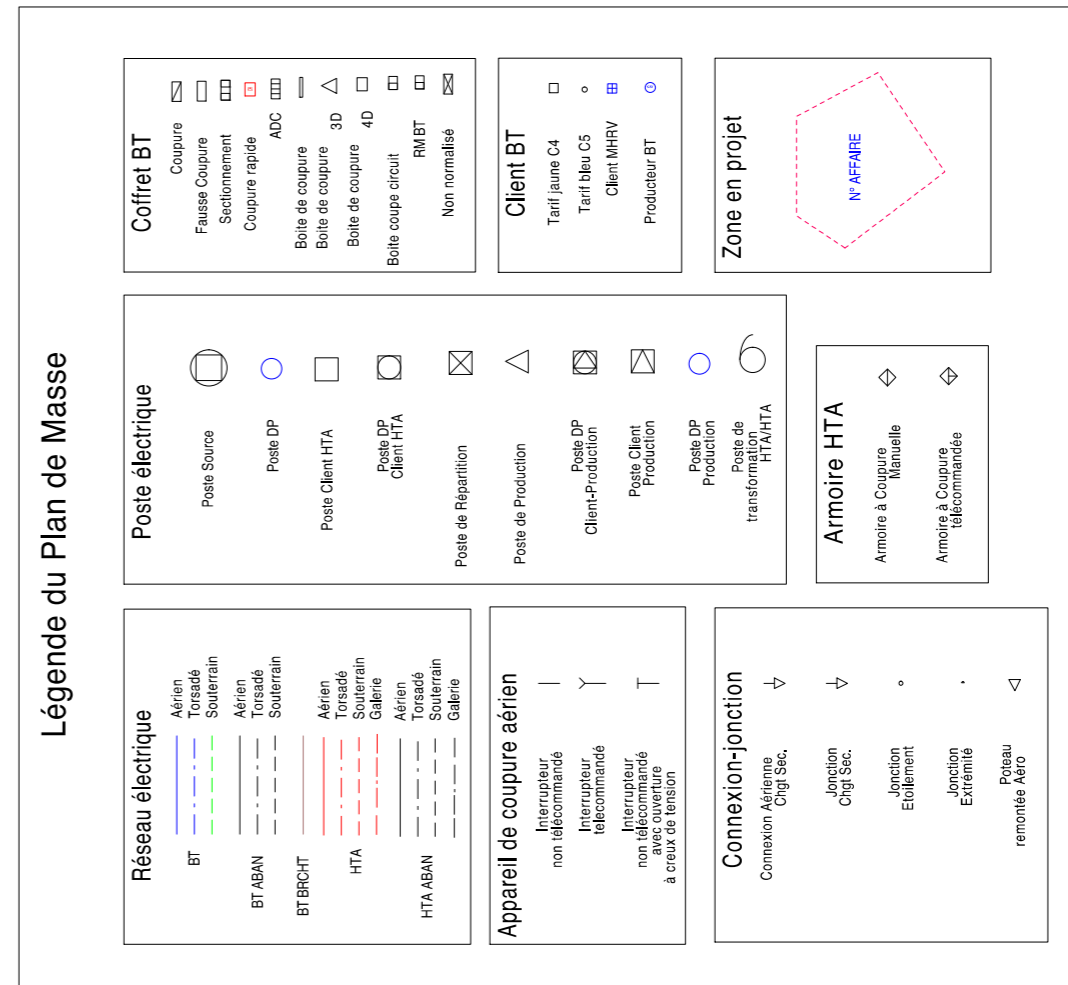
Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

!/ Mesures de sécurité à mettre en œuvre !/

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veiller à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités



Service qui délivre le document

ENEDI S- DRAUV- AUVERGNE
DT DICT

64 RUE DES PECHEURS
BP 649
03006 MOULINS CEDEX
France
Tél: +33473344202 Fax: +33470207369
erdf-grdf-urevalallier-drdict-elec@erdf-grdf.fr



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
1849049359.184901RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable : OPI ELA Sylvie
Tél: +33473344265
Date : 06/ 12/ 2018
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)



**Récépissé de DT
Récépissé de DICT**



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Destinataire

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST / Batiment 1
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : MASSELIN Nathalie
Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
Commune principale des travaux : BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAG Vigilec
Personne à contacter : POURRET Laurent
Numéro / Voie : ZI Les Paltrats
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
Tél. : 0470453515 **Fax :** 0450457693

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ 0 cm
_____ / _____ / _____ 0 cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0684140342
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MERIGOT Claire
Signature : _____
Date : 06 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

-
- Récépissé de DT
-
-
- Récépissé de DICT
-
-
- Récépissé de DT/DICT
-
- conjointe

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST / Batiment 1
 Complément / Service : _____
 Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
 Pays : France

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
 Référence de l'exploitant : _____
 N° d'affaire du déclarant : _____
 Personne à contacter (déclarant) : MASSELIN Nathalie
 Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
 Commune principale des travaux : BRANSAT
 Adresse des travaux prévus : Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAG Vigilec
 Personne à contacter : POURRET Laurent
 Numéro / Voie : ZI Les Paltrats
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
 Tél. : 0470453515 Fax : 0450457693

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ 0 cm
 _____ 0 cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0684140342
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MERIGOT Claire
 Signature : _____
 Date : 06 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

-
- Récépissé de DT
-
-
- Récépissé de DICT
-
-
- Récépissé de DT/DICT
-
- conjointe

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST / Batiment 1
 Complément / Service : _____
 Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
 Pays : France

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
 Référence de l'exploitant : _____
 N° d'affaire du déclarant : _____
 Personne à contacter (déclarant) : MASSELIN Nathalie
 Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
 Commune principale des travaux : BRANSAT
 Adresse des travaux prévus : Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAG Vigilec
 Personne à contacter : POURRET Laurent
 Numéro / Voie : ZI Les Paltrats
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
 Tél. : 0470453515 Fax : 0450457693

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ 0 cm
 _____ 0 cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0684140342
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MERIGOT Claire
 Signature : _____
 Date : 06 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST
Complément / Service : Auddicé Environnement OUEST
Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
Lieu-dit / BP : Batiment 1
Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : _____

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
Commune principale des travaux : BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Les Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER
Personne à contacter : M. ANTUNES
Numéro / Voie : 34 ROUTE DE SAINT MENOUX
Lieu-dit / BP : BP 20
Code Postal / Commune : 03210 SOUVIGNY
Tél. : 0470468180 Fax : 0470468189

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0470468180
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M. ANTUNES
Désignation du service : Service Technique
Tél. : 0470468180

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : M. DOUAT
Signature : _____
Date : 10 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST
Complément / Service : Auddicé Environnement OUEST
Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
Lieu-dit / BP : Batiment 1
Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : _____

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
Commune principale des travaux : BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Les Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER
Personne à contacter : M. ANTUNES
Numéro / Voie : 34 ROUTE DE SAINT MENOUX
Lieu-dit / BP : BP 20
Code Postal / Commune : 03210 SOUVIGNY
Tél. : 0470468180 Fax : 0470468189

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0470468180
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M. ANTUNES
Désignation du service : Service Technique
Tél. : 0470468180

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : M. DOUAT
Signature : _____
Date : 10 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Auddicé Environnement OUEST
Complément / Service : Auddicé Environnement OUEST
Numéro / Voie : 380 Rue Clement Ader
Lieu-dit / BP : Batiment 1
Code Postal / Commune : 27930 LE VIEIL EVREUX
Pays : _____

N° consultation du téléservice : 2018120601634D6F
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 06 / 12 / 2018
Commune principale des travaux : BRANSAT
Adresse des travaux prévus : Les Champs Galants

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER
Personne à contacter : M. ANTUNES
Numéro / Voie : 34 ROUTE DE SAINT MENOUX
Lieu-dit / BP : BP 20
Code Postal / Commune : 03210 SOUVIGNY
Tél. : 0470468180 Fax : 0470468189

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0470468180
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M. ANTUNES
Désignation du service : Service Technique
Tél. : 0470468180

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : M. DOUAT
Signature : _____
Date : 10 / 12 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Légende

Eau Potable

Éléments repérés au GPS
Incertitude de position : 10 cm

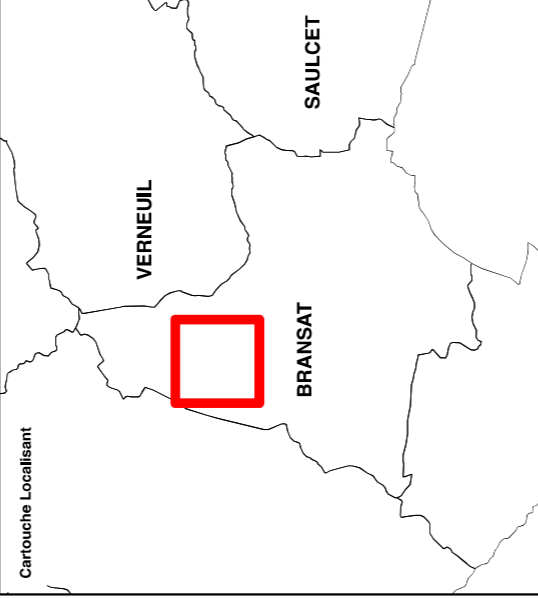
- Robinet de prise en charge
- Vanne
- Vanne F
- Vanne de prise en charge
- Installations sous tampon
- Points condalite
- Sortie Vidange
- Sortie Délestage Incendie
- Sortie de purge
- Ventouse
- boîte câble
- Vidange
- Compteur extérieur
- Purgé

Réseau

Position approximative
profondeur d'environ 80 cm

- Distribution
- Refoulement
- Vidange
- Câble
- HS

Une localisation plus précise peut être donnée lors d'un rendez-vous sur le terrain.
La profondeur doit être évaluée en fonction des points d'accès aux réseaux
(Vannes, Tampons etc.)



Légende

Eau Potable

Éléments repérés au GPS
Incertitude de position : 10 cm

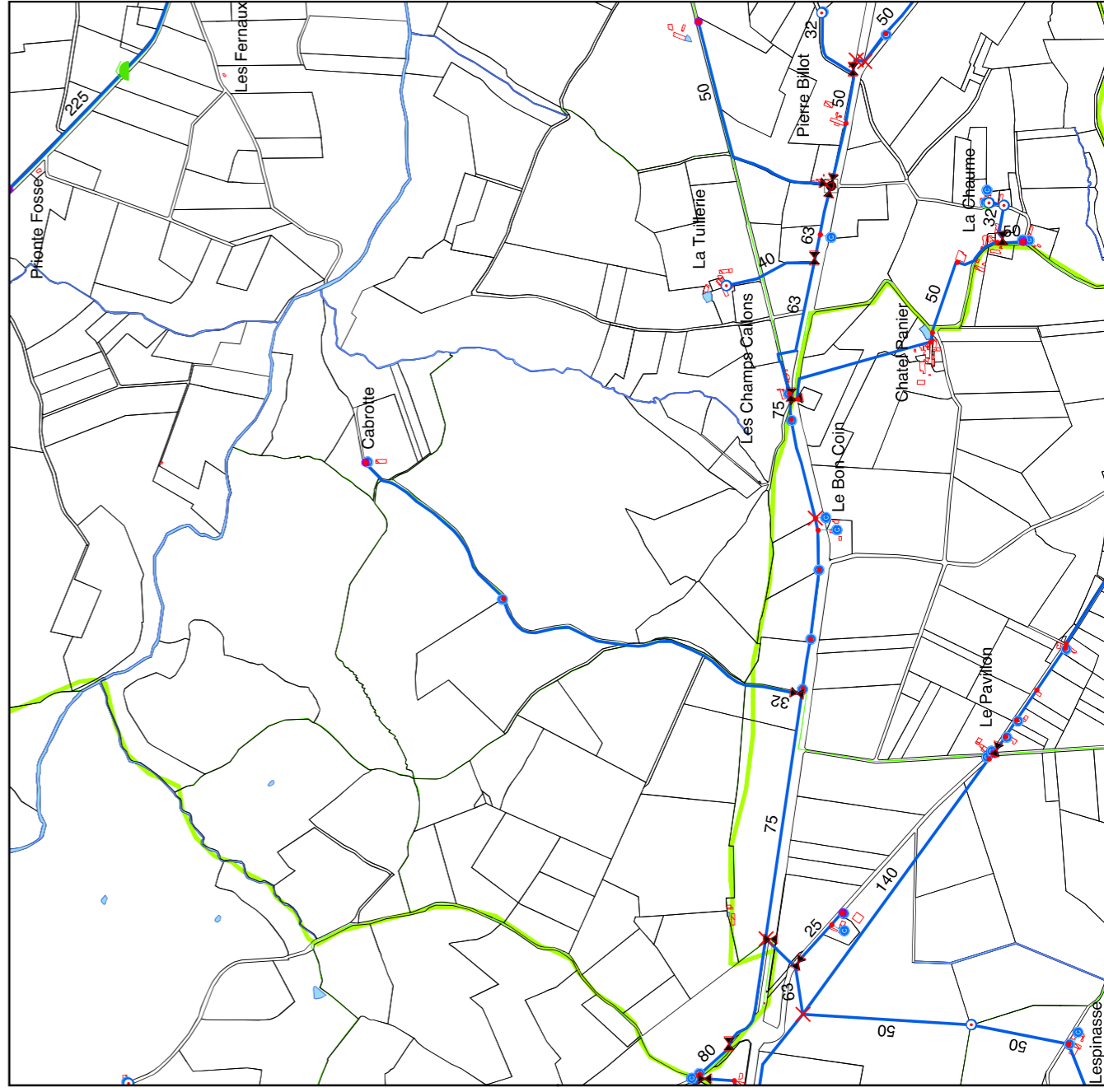
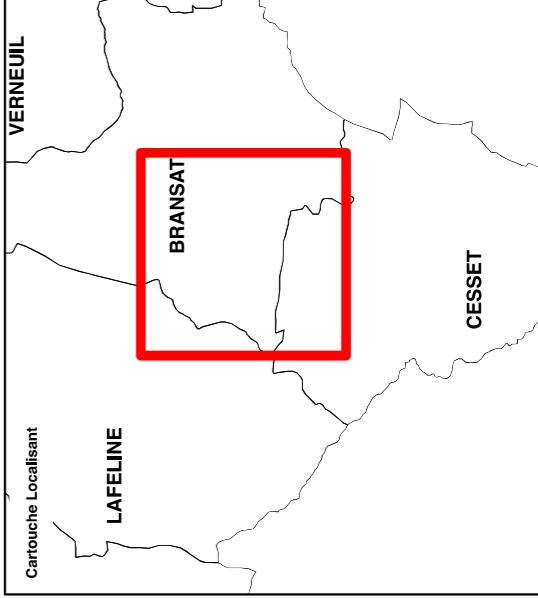
- Robinet de prise en charge
- Vanne
- Vanne F
- Vanne de prise en charge
- Installations sous tampon
- Points condalite
- Sortie Vidange
- Sortie Délestage Incendie
- Sortie de purge
- Ventouse
- boîte câble
- Vidange
- Compteur extérieur
- Purgé

Réseau

Position approximative
profondeur d'environ 80 cm

- Distribution
- Refoulement
- Vidange
- Câble
- HS

Une localisation plus précise peut être donnée lors d'un rendez-vous sur le terrain.
La profondeur doit être évaluée en fonction des points d'accès aux réseaux
(Vannes, Tampons etc.)



Légende

Eau Potable

Éléments repérés au GPS
Incertitude de position : 10 cm

- Réservoir de prise en charge
- Vanne
- Vanne F
- Vanne de prise en charge
- Installations sous tampon
- Points conducte
- Sortie Vidange
- Sortie Défilence Incendie
- Sortie de purge
- Ventouse
- boîte câble
- Vidange
- Compteur extérieur
- Purge

Assainissement

Éléments repérés au GPS
Incertitude de position : 10 cm

- Tampons
- Regard
- Déversoir d'orage
- Avaloirs
- Exutoire
- Branchement pluvial
- Branchement eaux usées
- Branchement unitaire

Réseau

Position approximative

- Eaux usées
- Unitaire
- Relolement
- Branchement
- Pluvial
- Thésorique
- Hors service

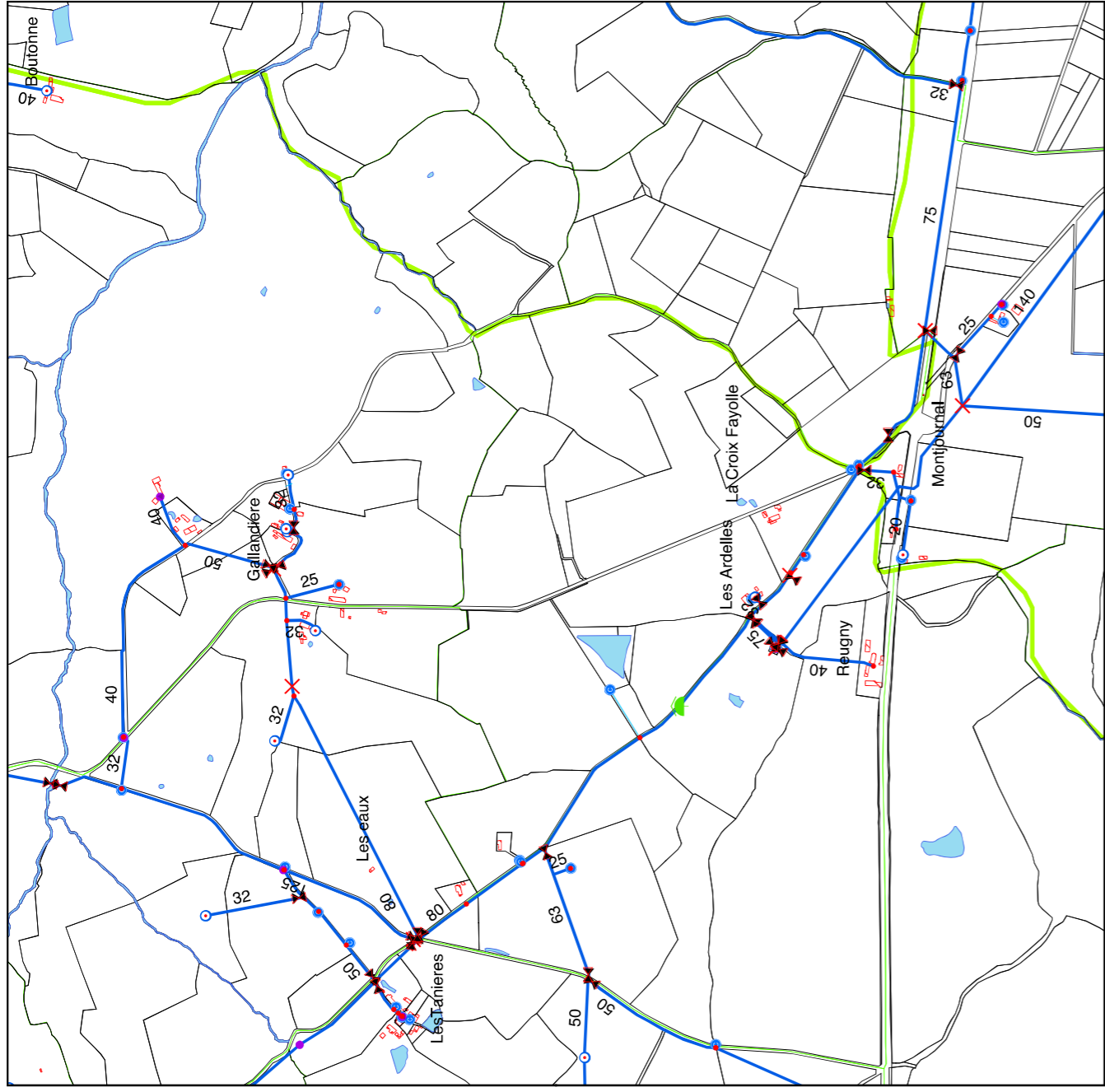
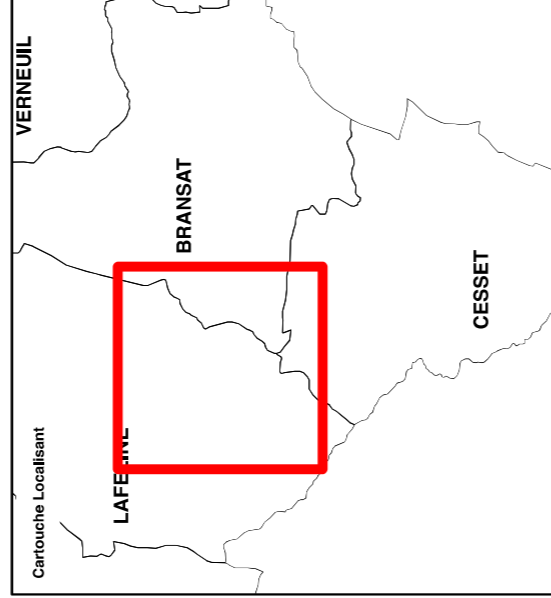
Réseau

Position approximative

profondeur d'environ 80 cm

- Distribution
- Branchement
- Refoulement
- Vidange
- Caille
- HS

Une localisation plus précise pour être donnée lors d'un rendez-vous sur le terrain.
La profondeur doit être évaluée en fonction des points d'accès aux réseaux
(Vannes, Tampons etc.)



De : PASSOS Frederic <frederic.passos@intradef.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 10 novembre 2022 11:26

À : Sandrine Marty <sandrine.marty@abo-wind.fr>

Cc : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr; dmd03.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Objet : BR 0907 - Réponse SDRCAM Sud au projet éolien de la société ABO WIND sur la commune de Bransat (03).

Madame,

Par courriel du 24 octobre 2022, vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant 04 éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 200 mètres sur le territoire de la commune de Bransat (03).

Le dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est prévu pour décembre 2022.

Après consultations des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que votre projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

En outre, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, le ministère des armées sera amené à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est située à Lyon Saint-Exupéry (69), afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction² et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Je vous prie de bien vouloir tenir informé mes services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

¹ NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers.

² Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du ministère des armées.

Pour le sous-directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud 50.520

LCL PASSOS Frédéric

Division Environnement Aéronautique

SDRCAM SUD 50.520

Base Aérienne 701

13661 SALON Air

04.13.93.84.65

frederic.passos@intradef.gouv.fr

www.dsae.defense.gouv.fr.

Sandrine Marty

De: Nassera LAKRAD <nlakrad@reseau.free.fr>
Envoyé: lundi 21 novembre 2022 08:11
À: Sandrine Marty
Cc: Jean Flaubert NGUEGUEM FOTSI; Alex COLAS; Sarah KAWACHI
Objet: PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BRASAT (03038)

Importance: Haute

Bonjour,

Après étude de votre courrier, je tiens à vous informer que nous ne sommes pas concernés par votre projet du côté FTTH.

Cordialement,

Nassera LAKRAD
Equipe GCRIA

16, rue de la Ville-l'Evêque 75008 Paris

Fixe : 01 73 50 31 36

Mail : nlakrad@reseau.free.fr

free réseau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des Systèmes d'Observation

42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse

À l'attention de Sandrine MARTY
CPENR de Bransat et Laféline
2 rue du Libre Echange CS 95893
31500 TOULOUSE

Objet : Certificat Radeol

Toulouse, le 05 décembre 2022

Nom du projet : Projet éolien de Bransat

Affaire suivie par : DSO/CMR

Courriel : radeol@meteo.fr

Référence Météo-France : 2022-001077

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **BRANSAT (03)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **33,59 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande X de **Saint-Rémy***.

Cette distance est **supérieure à la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (10 km pour un radar bande X).

Dès lors, **aucune contrainte réglementaire spécifique** ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et **l'avis de Météo-France n'est pas requis** pour sa réalisation.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

** Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.*

Annexe



Demandeur	
Nom	MARTY
Prénom	Sandrine
Société	CPENR de Bransat et Laféline
Email	sandrine.marty@abo-wind.fr
Adresse	2 rue du Libre Echange CS 95893
Code postal	31500
Commune	TOULOUSE
Projet	
Nom	Projet éolien de Bransat
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	BRANSAT (03)
Dossier	
Référence	2022-001077
Date et heure	05/12/2022 10:53:25

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	46,3460333333333°	3,2035333333333°
#2	46,3440277777777°	3,2100138888888°
#3	46,3221555555555°	3,1926777777777°
#4	46,3204111111111°	3,1999083333333°



VOS REF.
NOS REF. LE-MAIN-CM-LYO-GMR_AUV-APP-22-0245
REF. DOSSIER COT-REN-2022-03038-CAS-177584-Q8D5P3
INTERLOCUTEUR Jeremie RITOURET
TÉLÉPHONE 04 73 30 00 20
MAIL rte-cm-lyo-gmr-auv-appuis-tiers@rte-france.com
FAX
OBJET Projet éolien à Bransat

ABO WIND
2 RUE DU LIBRE ECHANGE
31506 TOULOUSE
A l'attention de Mme MARTY

CLERMONT-FERRAND, 22/11/22

Madame,

Par courrier du 21/11/2022, vous nous avez transmis la demande de renseignements, déposée par ABO WIND, concernant plusieurs parcelles située(s) sur le territoire de la commune de Bransat et Laféline.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne traverse le terrain concerné.

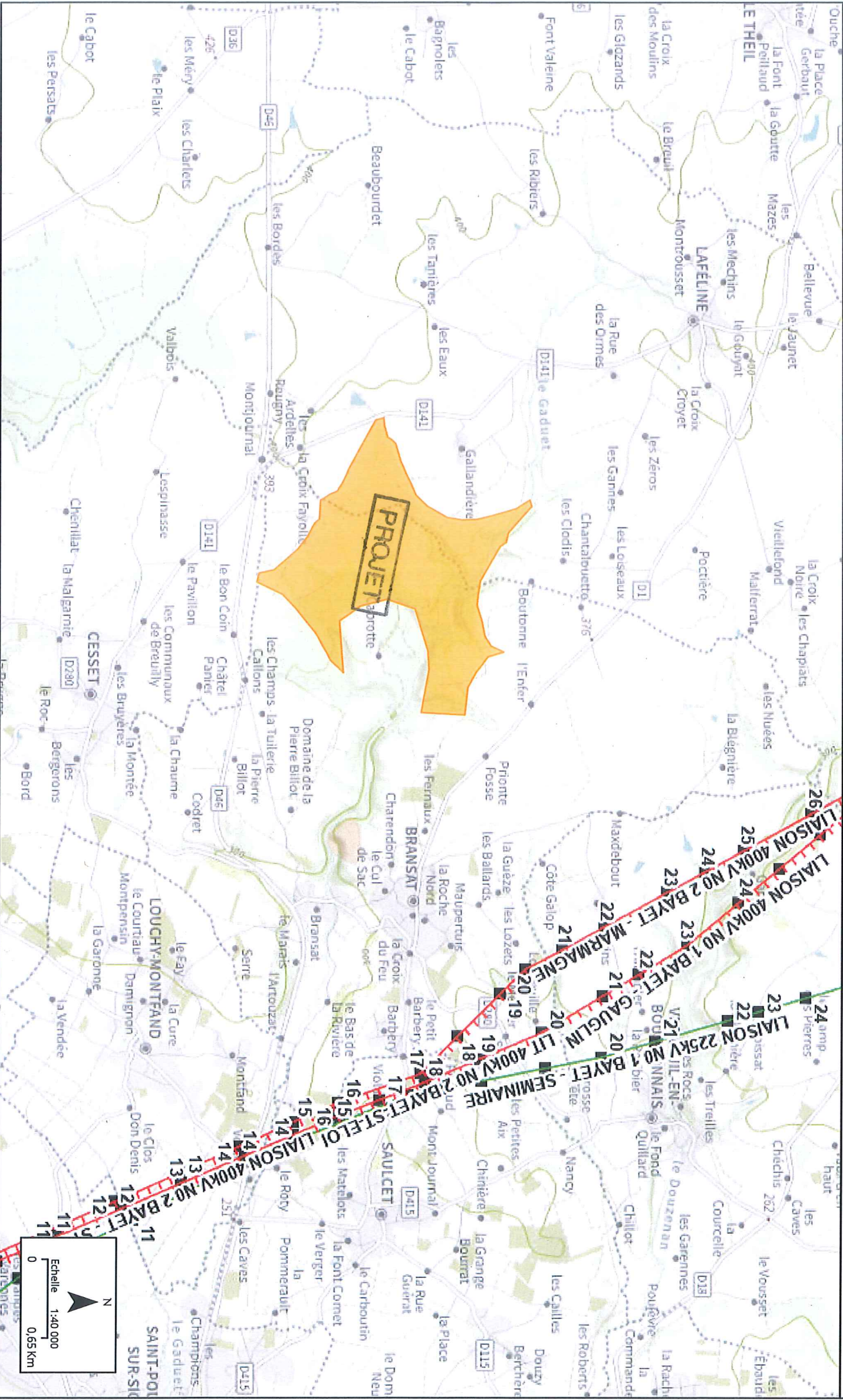
Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, GRTgaz, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Andréa CHASTEL
Manager de Proximité
Equipe Appuis

Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Moyen Tension
Site existant :	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique
Site décidé :	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique
Ligne :	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension
Autres fonctions :	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension
Autres fonctions :	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension
Autres fonctions :	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension
Autres fonctions :	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension	— Ligne à haute tension





**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 15 avril 2022

Affaire suivie par : Anne-Sophie MUSY

Service PRICAE

Pôle CAE

Tél. : 04 73 43 18 50

Courriel : energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Ref : 20220414-LET-CAE-061

Madame, Monsieur,

Par courrier du 28 janvier 2022, vous indiquez étudier un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Bransat, dans le département de l'Allier.

Au regard des informations transmises, je me permets de porter à votre connaissance les éléments ci-dessous au titre du conseil à l'émergence des projets éoliens et dans l'objectif d'une conciliation optimale des principaux enjeux locaux. Cette démarche de conseil vise à orienter les porteurs de projet et les alerter sur les principaux enjeux, qui pourraient au stade de la planification et de l'émergence de projets, être considérés comme réducteurs ou difficilement conciliables avec un projet éolien ou encore à prendre en compte dans la suite du développement du projet.

J'attire votre attention sur le fait que les premiers enjeux identifiés dans ce courrier proviennent de connaissances agrégées au niveau régional par la DREAL sur les principales thématiques concernées par le développement de l'énergie éolienne (données non exhaustives et évolutives). Ces éléments ne constituent pas un porter-à-connaissance exhaustif. Ils ne préjugent pas de la présence d'autres enjeux locaux (biodiversité et espèces protégées, paysage, activités humaines, etc.) à prendre en compte qui pourront être mis en évidence au cours des études ultérieures dans le cadre de l'élaboration du projet ou portés à connaissance par les services en charge de l'instruction et qui pourront le cas échéant nécessiter l'obtention d'acte(s) réglementaire(s) d'autorisation ou de dérogation à interdiction. Ce courrier ne constitue pas non plus un pré-cadrage au titre de l'article L181-5 du code de l'environnement et ne préjuge en rien de la décision qui pourra être prise à l'issue de la procédure d'instruction en cas de dépôt d'une demande d'autorisation.

ABOWIND
sandrine.marty@abo-wind.fr

Copie : DDT03
DREAL – UiD CAP, EHN

Sur le volet de la planification, le développement éolien est une composante majeure de la transition énergétique et votre projet s'inscrit à ce titre dans les orientations fixées dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, la Programmation pluriannuelle de l'énergie ou les objectifs inscrits dans le SRADDET, d'autres enjeux peuvent cependant être à prendre en compte.

En particulier, sur le volet biodiversité et milieux naturels, on note la présence d'un enjeu lié à la présence de chiroptères.

En conclusion, il ressort que :

- sous réserve, de la prise en compte des points d'alerte mentionné ci-avant
 - sous réserve de la prise en compte des points d'alerte formulés lors des échanges précédemment intervenus sur la version antérieure du projet que vous avez portée auprès de nos services sur ce secteur,
 - sur la base des connaissances agrégées au niveau régional sur les principales thématiques concernées,
- nous n'identifions pas à ce stade d'enjeu incompatible avec le développement d'énergie éolienne sur ce secteur sous réserve d'une conception adaptée et de l'obtention des actes réglementaires d'autorisation ou de dérogation à interdiction qui s'avèreraient nécessaires à la conduite du projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du pôle Climat Air Energie



Jean-Jacques FORQUIN



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE 14 DEC. 2022

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

Lyon, le 14/11/2022

Affaire suivie par : M Jean Leduc / Irène Stawski
Direction des Systèmes d'Information et de Communication
Bureau des Réseaux Mobiles / Section Exploitation Technique
Tél. : 04 72 61 62 77 / 04 72 61 42 92
Courriel : jean.leduc@interieur.gouv.fr
N° interne SET : 2022/SET/38

Le Préfet Délégué
à la Défense et à la Sécurité
à
ABO-WIND
Le Galaxie
75 rue de La Villette
69003 LYON
à l'attention de Madame Sandrine MARTY

OBJET : *Projet éolien de Bransat et Laféline modifié (03)*
REFER : *Votre courriel en date du 02 novembre 2022*

Madame,

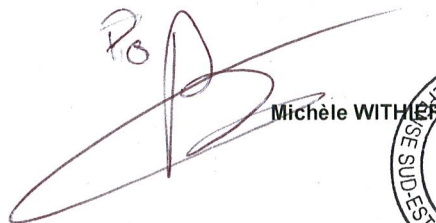
Suite à votre courriel relatif à la saisine concernant la modification du projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Bransat et Laféline, mes services ne constatent aucun élément nouveau apportant une gêne à nos installations de transmission et nos systèmes de radio communication. Celles-ci respectent la zone déjà définie lors de la pré-consultation.

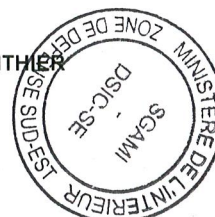
Les coordonnées des éoliennes ci-dessous respectent la zone définie :

E1	X 816632	Y 6460099	3°12'12,72"E	46°20'49,2"N
E2	X 817130	Y 6460047	3°12'36,05"E	46°20'47,2"N
E3	X 817492	Y 6460025	3°11'33,64"E	46°19'19,3"N
E4	X 816988	Y 6459227	3°11'59,67"E	46°19'19,7"N

La Direction des Systèmes d'Information et de Communication Sud-Est se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, afin de vous aider à réaliser au mieux votre projet.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice des Systèmes
d'Information et de Communication zone Sud-Est


Michèle WITHLER



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Lyon, le 23/03/23

SNIA Centre et Est

Références du dossier : 2022.03.030 / B.12009 / T.150967
Reçu le 20/10/2022

Affaire suivie par : Oureda MAOUCHE - Tél. : 04 26 72 65 43
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

À l'attention de :
DREAL
Guichet unique des AE

Objet : Autorisation Environnementale – Parc éolien de BRANSAT

Textes de référence :

1. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
2. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société **ABOWIND** pour l'implantation de 4 éoliennes sur la commune de BRANSAT (03), aux coordonnées géographiques ci-dessous :

Éolienne	Latitude	Longitude	Cote sol (m)	Hauteur obstacle (m)	Altitude sommitale (m)
E1	46°20'45.700"N	3°12'12.700"E	382.37	200	582.37
E2	46°20'38.500"N	3°12'36.000"E	370.01	200	570.01
E3	46°19'19.800"N	3°11'33.600"E	377.29	200	577.29
E4	46°19'13.500"N	3°11'59.700"E	367	200	567

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radio-électriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne.

Dans ces conditions, j'émet un **avis favorable** pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.

REMARQUES POUR LE PÉTITIONNAIRE à inclure dans l'arrêté :

- Les éoliennes devront être équipées **d'un balisage diurne et nocturne réglementaire**, en application de l'arrêté de référence en vigueur au moment de la réalisation du parc.
- Le guichet DGAC devra être informé de la date du levage des éoliennes dans un délai de 3 semaines avant le début des travaux pour la publication du NOTAM (par mail à : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr).

Se soustraire à ces obligations de communication pourrait entraîner la responsabilité du demandeur en cas de collision d'un aéronef avec l'éolienne.

Par ailleurs,

- Dans le cas d'utilisation d'engins de levage, d'une hauteur supérieure à 80 mètres nécessaires à la réalisation des travaux, il sera impératif de prévoir **un balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne).
- Les coordonnées géographiques, l'altitude du point d'implantation des éoliennes ainsi que la hauteur hors tout des ouvrages achevés devront être fournies au guichet DGAC (par mail) en temps utile. En retour, le guichet DGAC précisera au demandeur la procédure à suivre en cas de panne de balisage, en vue d'assurer l'information aéronautique des usagers aériens.

Nicolas STARK
Chef du SNIA Centre et Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

REÇU 16 JAN. 2023

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :

Raphaël ANGEVIN

☎ : 04 73 41 27 73

✉ : raphael.angevin@culture.gouv.fr

Le Préfet de région

à

SARLABO Wind
2 rue du Libre Echange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cedex 5

à l'attention de *Madame Sandrine MARTY*

Clermont-Ferrand, le **- 9 JAN. 2023**

**Objet : Allier –BRANSAT et LAFELINE - « Les Crechoux », « Champs Galants »
Projet de création d'un parc photovoltaïque
État des connaissances de la carte archéologique nationale.**

P. J. : une carte et une liste

Donnant suite à votre courrier du 2 novembre 2022 concernant l'étude citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des sites archéologiques actuellement recensés sur le territoire des communes de Bransat et Laféline ainsi que la carte de répartition de ces données.

Cet inventaire éclaire la présence, aux abords de la zone d'étude ainsi que dans son périmètre élargi de vestiges de la Protohistoire (âge du Bronze et âge du Fer), des périodes antique et médiévale qui témoignent de la dense occupation de ce secteur dans la longue durée.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que cette information ne représente qu'un état provisoire des connaissances. En effet, d'autres sites enfouis, et donc invisibles, demeurent vraisemblablement inconnus.

En application des dispositions du livre V du Code du patrimoine et dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation afférente, tout projet d'aménagement sur ces terrains est donc susceptible d'être conditionné à l'accomplissement de mesures de détection et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique.

L'article R.523-12 du Code du patrimoine donne la possibilité au maître d'ouvrage de saisir le Préfet de région par anticipation, avant d'engager toute procédure, afin qu'il examine si son projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

À cette fin, il devra produire un dossier qui comportera un plan parcellaire et les références cadastrales, le descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette ainsi qu'une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Si le Préfet de région constate que le projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, il informera le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, que le projet qu'il lui a présenté donnera lieu à prescription archéologique. Conformément aux dispositions de l'article R.523-14 du Code du patrimoine, l'aménageur aura alors la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription.

Je vous rappelle également, qu'en tout état de cause, toute découverte fortuite doit m'être signalée sans délai, conformément à l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, enclosed in a blue oval.

François DUMOULIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

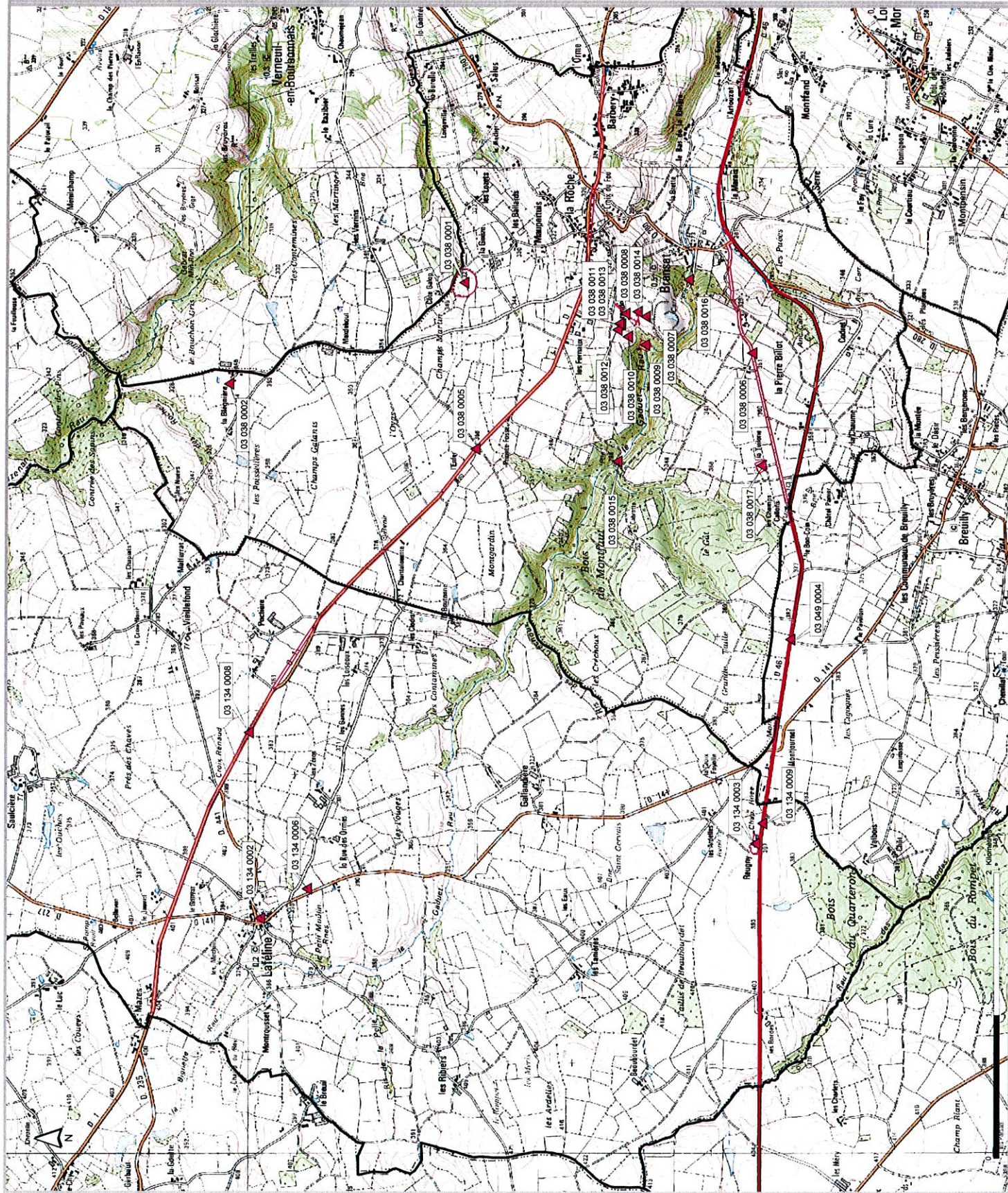
**Répartition des
entités archéologiques recensées
pour le secteur concerné par**

**un
Projet de parc photovoltaïque
commune de
Bransat
(Allier)**

**état de
la base de données Patriarche
au 17/11/2022**

-  Entité archéologique dont l'emprise est connue ou supposée
-  Entité archéologique à localisation approximative
-  Limite communale

Fonds cartographiques :
BD TOPO © IGN - 2014





Listing des entités archéologiques recensées dans la base de données
Patriarche pour le secteur concerné par :

Projet éolien sur la commune de Bransat (Allier)

Etat des connaissances au 17/11/2022

soit au total : 21 entités archéologiques

COMMUNE DE BRANSAT

soit : 15 entités archéologiques

EA n° 03 038 0001 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038001

Nom usuel : entre La Roche et la Guèze

Lieu-dit : La Guèze

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde = 717387	Type de géométrie :
Y centroïde = 6581822	polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Période récente ?	Période récente	parcellaire circulaire

Mobilier : Néant

sources documentaires		page(s)
Néant		

EA n° 03 038 0002 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03038002

Nom usuel : à la Blénière

Lieu-dit : La Blégnière

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde = 716672	Type de géométrie :
Y centroïde = 6583496	point
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain	Gallo-romain	occupation ?

Mobilier : céramique ; meule ; dalle

sources documentaires		page(s)
CORROCHER Jacques, PIBOULE Maurice, HILAIRE Monique.- Carte Archéologique de la Gaule : L'Allier 03. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1989, 216 p..		p. 125
LOUGNON Robert.- Procès-verbaux - Séance statutaire du 7 mars 1939. Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais (1903 et suivantes), tome 42, 1939, (1939). Moulins : Société d'émulation du Bourbonnais, p. 56-62.		p. 61
PERICHON Jean-Claude.- Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire, Essai d'inventaire des découvertes archéologiques de l'époque gallo-romaine faites dans le département de l'Allier, Tome II. Clermont-Ferrand : Faculté des Lettres et Sciences Humaines des Clermont-Ferrand, 1966, Tome II, 126 p..		p. 152

EA n° 03 038 0005

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Bourges à Lyon par Cosne-d'Allier, Le Montet, Vouroux, Ariolica et Roanne, voie n°4 (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :

X centroïde = 716214 Type de géométrie :
Y centroïde = 6581737 ligne
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution
chronologique

Gallo-romain ?

Fin d'attribution
chronologique

Gallo-romain ?

Vestiges immobiliers

voie

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 117

EA n° 03 038 0006

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :

X centroïde = 716894 Type de géométrie :
Y centroïde = 6579770 ligne
Fiabilité de la
localisation = localisation approximative

Début d'attribution
chronologique

Gallo-romain ?

Fin d'attribution
chronologique

Gallo-romain ?

Vestiges immobiliers

empierrement ?

voie secondaire

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
ANONYME .- Guide-répertoire d'archéologie antique (époques celtiques, romaine, mérovingienne). Département de l'Allier. Paris : Touring Club de France, 1970, 28 p..	p. 13
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 282-283

EA n° 03 038 0007

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, La Contrée des Roches

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	71715C	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580528	polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites	
localisation =	supposées	

**Début d'attribution
chronologique**

**Fin d'attribution
chronologique**

Vestiges immobiliers

Age du bronze final

Age du bronze final

1 bâtiment
habitat

Mobilier : céramique ; charbon de bois ; meule ; végétal ; préparation alimentaire

sources documentaires	page(s)
GUILLON Rodrigue.- Bransat ; Charendon, La Contrée des Roches ; Phase 1 (03.038, Allier, Auvergne). Rapport de diagnostic - février 2019, 2019, 112 p., 60 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04468.	p. 33, 36-38, 52-56, 58, 66-76, fig. 8, 11-13, 30-38, 40
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.	p. 64-67, 196-197, 200-201, fig.17-18, 90, 110, 119, 120-123

EA n° 03 038 0008

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, La Contrée des Brosses

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717172	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580672	polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites	
localisation =	supposées	

**Début d'attribution
chronologique**

**Fin d'attribution
chronologique**

Vestiges immobiliers

Moyen-âge classique

Epoque moderne ?

chemin
fosse
occupation

Mobilier : céramique

sources documentaires	page(s)
GUILLON Rodrigue.- Bransat ; Charendon, La Contrée des Roches ; Phase 1 (03.038, Allier, Auvergne). Rapport de diagnostic - février 2019, 2019, 112 p., 60 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04468.	
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.	p. 55, 198, 200, fig. 90, 102

EA n° 03 038 0009

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Ancien Moulin de Charendon

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	716952	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580532	polygone
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative	

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque moderne	Epoque moderne	bief de dérivation moulin à eau

Mobilier : Néant

sources documentaires		page(s)
ANONYME .- Plan cadastral de la commune de Bransat (Allier). 1809. Sans échelle. Archives départementale de l'Allier (en ligne) / PLA00255.		section G

EA n° 03 038 0010

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Carrière de la Contrée des Roches, phase 2

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717008	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580655	polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. et extension connues	

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque moderne	Epoque moderne	borne pierre fosse parcellaire

Mobilier : céramique

sources documentaires		page(s)
GUILLON Rodrigue.- Bransat, Charendon, La Contrée des Roches - Phase 2 (03.038, Allier, Auvergne). Rapport de diagnostic, 2021, 56 p., 21 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04855.		p. 35-37, fig. 4, 11-13

EA n° 03 038 0011

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, Carrière de la Contrée des Roches

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717095	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580703	polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées	

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge	Moyen-âge	

Mobilier : céramique

sources documentaires		page(s)
GUILLON Rodrigue.- Bransat ; Charendon, La Contrée des Roches ; Phase 1 (03.038, Allier, Auvergne). Rapport de diagnostic - février 2019, 2019, 112 p., 60 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04468.		p. 40 fig. 15, p. 46, fig. 24
GUILLON Rodrigue.- Bransat, Charendon, La Contrée des Roches - Phase 2 (03.038, Allier, Auvergne). Rapport de diagnostic, 2021, 56 p., 21 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04855.		p. 37-39, fig. 14, 16-18
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.		p. 48, fig. 96-97

EA n° 03 038 0012

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, La Contrée des Roches

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717057	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580729	polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites	
localisation =	supposées	

**Début d'attribution
chronologique**

**Fin d'attribution
chronologique**

Vestiges immobiliers

Haut-empire

Haut-empire

2 fossé

drainage ?

Mobilier : tuile ; amphore ; céramique ; métal ; clou en fer

sources documentaires	page(s)
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.	p. 46-47, fig. 9, 90, 93-95

EA n° 03 038 0013

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, La Contrée des Roches

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717099	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580715	polygone
Fiabilité de la	loc. et extension connues	
localisation =		

**Début d'attribution
chronologique**

**Fin d'attribution
chronologique**

Vestiges immobiliers

Second Age du fer

Second Age du fer

1 mur bois terre

1 trou de poteau

occupation

Mobilier : torchis ; terre cuite ; peson ; céramique

sources documentaires	page(s)
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.	p. 50-51, 198, fig. 90, 97, 99

EA n° 03 038 0014

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Charendon, La Contrée des Roches

Lieu-dit : Charendon

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	717184	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580584	polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites	
localisation =	supposées	

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Age du bronze final	Age du bronze final	1 fosse 2 trou de poteau chemin

Mobilier : céramique ; fusaïole ; meule ;

sources documentaires	page(s)
PASQUIER Dorian.- Bransat, "Charendon", "La Contrée des Roches" (03-8683, Allier, Auvergne). Rapport de fouilles, 2022, 338 p., 123 fig., inventaires. SRA Clermont-Ferrand (CA) / RAP04745.	p. 57-64, 194-196, 197-198, 200-201, fig. 15-16, 90, 102-109, 111-112, 118

EA n° 03 038 0015

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Gué du Gat

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	716127	Type de géométrie :
Y centroïde =	6580725	cercle
Fiabilité de la	loc. connue et limites	
localisation =	supposées	

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque moderne	Epoque contemporaine	gué

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
ANONYME .- Plan cadastral de la commune de Bransat (Allier). 1809. Sans échelle. Archives départementale de l'Allier (en ligne) / PLA00255.	sections F et G

EA n° 03 038 0016

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Moulin de Bransat

Lieu-dit : Bransat

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde =	717412 Type de géométrie :
Y centroïde =	6580222 polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites
localisation =	supposées

**Début d'attribution
chronologique**

Epoque moderne

**Fin d'attribution
chronologique**

Epoque contemporaine

Vestiges immobiliers

bief de dérivation
moulin à eau

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
ANONYME .- Plan cadastral de la commune de Bransat (Allier). 1809. Sans échelle. Archives départementale de l'Allier (en ligne) / PLA00255.	section G
CASSINI .- Carte de France, feuille n°51 / 13J, [Gannat - Saint-Pourçain, levées 1759-1766]. 1767. Sans échelle. SRA Auvergne (CA)/ CAA00009.	

EA n° 03 038 0017

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : La Tuilerie

Lieu-dit : La Tuilerie

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde =	716101 Type de géométrie :
Y centroïde =	6579702 polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites
localisation =	supposées

**Début d'attribution
chronologique**

Epoque moderne

**Fin d'attribution
chronologique**

Epoque contemporaine

Vestiges immobiliers

atelier de terre cuite architecturale

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
ANONYME .- Plan cadastral de la commune de Bransat (Allier). 1809. Sans échelle. Archives départementale de l'Allier (en ligne) / PLA00255.	section G
CARADEC Marie-Anne, CHASSAING Jean-François, HERVET Sophie, PAILLET Antoine, LALLEMAND David, LIEGARD Sophie, MEYER Christelle, PETELET Jean-Claude, REGOND Annie, THERRE Marie-Line, VALLAT Pierre, VERTET Hugues, WATTEL Jean-Jacques.- Terres en Bourbonnais, la terre et ses usages à travers les collections des musées de l'Allier. Souvigny : Association des Musées Bourbonnais, 2007, 168 p., ill.	p. 157

COMMUNE DE CESSSET

soit : 1 entités archéologiques

EA n° 03 049 0004 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde = 714874	Type de géométrie :
Y centroïde = 6579492	ligne
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique Gallo-romain ?	Fin d'attribution chronologique Gallo-romain ?	Vestiges immobiliers voie secondaire
--	--	--

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 282

COMMUNE DE LAFELINE

soit : 5 entités archéologiques

EA n° 03 134 0002

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03134002

Nom usuel : Eglise Saint-Martin

Lieu-dit : LAFELINE

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	712914	Type de géométrie :
Y centroïde =	6583260	polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées	

Début d'attribution chronologique

Moyen-âge classique

Fin d'attribution chronologique

Epoque contemporaine

Vestiges immobiliers

cimetière
église

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 116, 283

EA n° 03 134 0003

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03134003

Nom usuel : Prieuré de Reugny

Lieu-dit : Reugny

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	713440	Type de géométrie :
Y centroïde =	6579738	polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. et extension connues	

Début d'attribution chronologique

Moyen-âge classique

Fin d'attribution chronologique

Epoque contemporaine

Vestiges immobiliers

bâtiment
église
prieuré

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 283

EA n° 03 134 0006

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 03134006

Nom usuel : LAFELINE - Entre bourg et domaine de la rue des ormes

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :		
X centroïde =	713121	Type de géométrie :
Y centroïde =	6582927	point
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative	

Début d'attribution chronologique

Moyen-âge

Fin d'attribution chronologique

Moyen-âge

Vestiges immobiliers

maison forte
motte castrale

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
Néant	

EA n° 03 134 0008

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Bourges à Lyon par Cosne-d'Allier, Le Montet, Vouroux, Ariolica et Roanne, voie n°4 (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde = 714217	Type de géométrie :
Y centroïde = 6583344	ligne
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 116

EA n° 03 134 0009

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Voie Montmarault à Vouroux (d'après L. Fanaud)

Lieu-dit :

Localisation (Lambert 93) :	
X centroïde = 713582	Type de géométrie :
Y centroïde = 6579687	ligne
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Gallo-romain ?	Gallo-romain ?	voie secondaire

Mobilier : Néant

sources documentaires	page(s)
FANAUD Lucien.- Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais. Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, 330 p.	p. 282